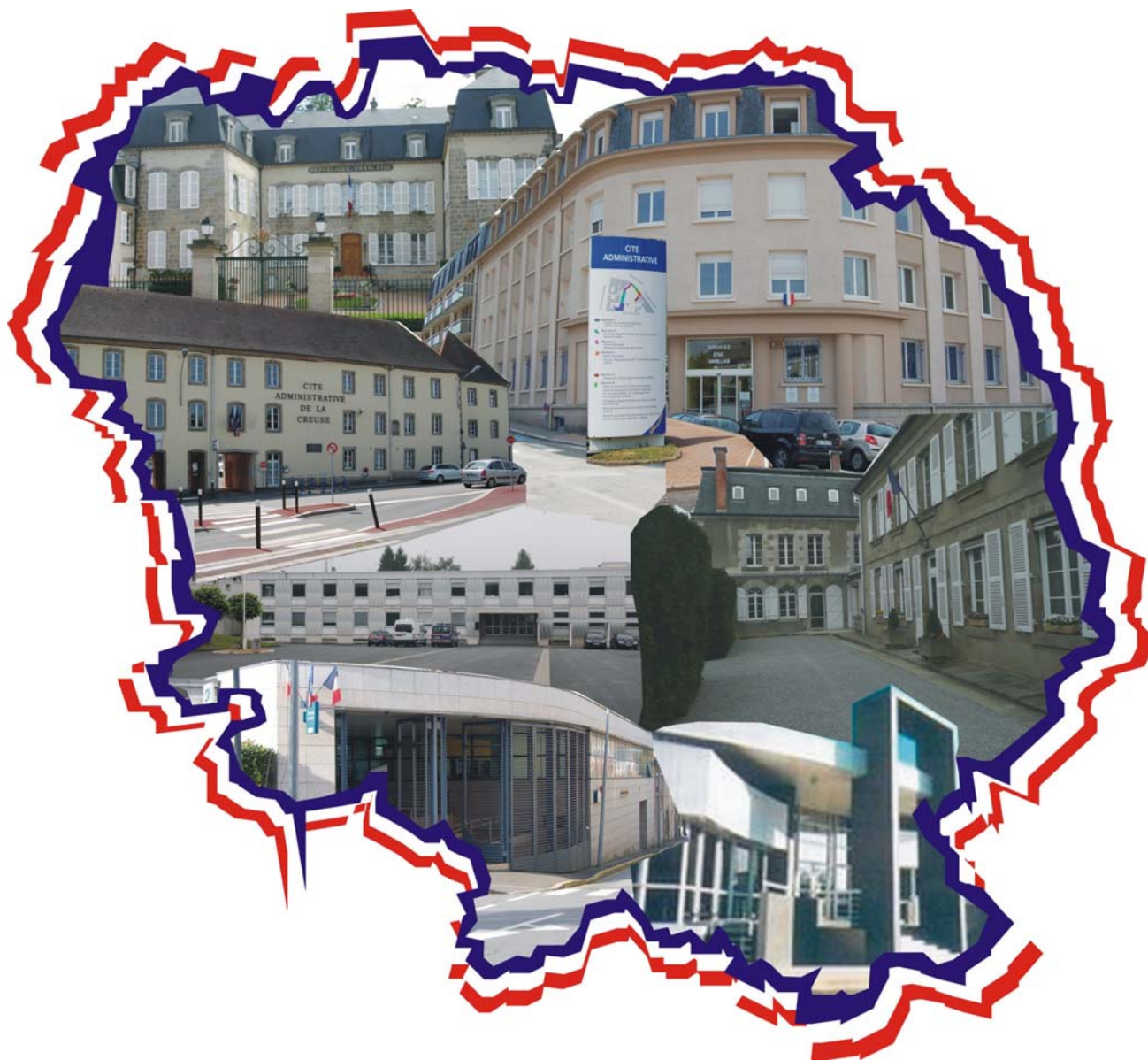




PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Rapport d'activité
des services de l'État en Creuse
en 2019

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'action de l'État
au cœur des territoires**

ÉDITORIAL



Magali DEBATTE,
Préfète de la Creuse

2019, une année historique. 2019 a vu la signature du plan particulier pour la Creuse en présence du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, le 5 avril au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, avec les 17 élus du territoire qui ont pris une part active aux travaux de préparation. Le plan particulier pour la Creuse est un engagement massif de l'État au service du territoire et des élus, sur des grands projets selon des axes prioritaires comme la culture avec la cité de la tapisserie, le tourisme avec le site de Vassivière, l'économie avec la station thermale d'Evau, le sport de nature avec Guéret centre de préparation olympique muni d'une piste de VTT et d'une piscine réhabilitée, l'agriculture avec la diversification des modes de production et le développement des circuits courts, ... autant de projets d'avenir dans lesquels les élus ont souhaité collectivement s'engager avec l'accompagnement de l'État.

2019, une année de tous les records. Nouvelle année record en subventions de l'Etat, non seulement auprès des communes et des intercommunalités qui ont bénéficié de près de 13 millions d'euros en DETR, mais aussi auprès du conseil départemental qui a bénéficié d'une nouvelle dotation finançant uniquement des projets d'investissement dans la part « projets » de l'enveloppe régionale mise à disposition de la préfète de région. Des records de température et d'absence de précipitations pendant plusieurs mois consécutifs, qui ont abouti à une reconnaissance de la grande majorité du département en situation exceptionnelle de calamités agricoles pour la cinquième année -sur les 7 années passées-. La prise de conscience du déficit structurel du territoire en eau s'est traduite dans un plan d'action collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse, comprenant notamment la mise en place d'une gouvernance de l'eau au niveau du bassin de la Creuse, garantissant pour les années à venir que les décisions majeures qui concerneront les infrastructures de l'eau seront prises collégialement et de manière éclairée en tenant compte du changement du climat et de l'ensemble des contraintes, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales.

Dessiner un avenir pour la Creuse. Telles auront été les lignes directrices de l'action des services de l'État en 2019, avec l'esprit de responsabilité, la neutralité et la rigueur qui s'attachent au service de l'intérêt général. La crise épidémique de 2020 a montré toute la solidité du Pacte Républicain entre le maire et le préfet, dans la défense de nos valeurs de liberté, de sécurité, et de cohésion envers les services publics. Au-delà du maire, ce sont tous les élus et les corps intermédiaires qui se seront mobilisés et peuvent être fiers de leur action. La Creuse peut avoir confiance en l'avenir et compter sur des services de l'État motivés pour la soutenir et l'accompagner.

La Préfète

SOMMAIRE

Les faits marquants de l'année

1. Assurer la sécurité et la protection des populations

- 1.1 La sécurité publique et la prévention de la délinquance
- 1.2 La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures
- 1.3 L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste
- 1.4 La sécurité et la protection du consommateur
- 1.5 La sécurité alimentaire et la protection animale

2. Développer l'économie et l'emploi

- 2.1 La situation du marché du travail à fin décembre 2019
- 2.2 Le soutien aux entreprises et à l'économie
- 2.3 Le soutien au développement de l'emploi et de la formation
- 2.4 L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi
- 2.5 L'insertion par l'activité économique

3. Garantir la cohésion sociale, la santé et la solidarité

- 3.1 Le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- 3.2 La lutte contre la pauvreté
- 3.3 La rénovation urbaine et l'amélioration de l'habitat
- 3.4 La politique en matière de droit des femmes et de l'égalité
- 3.5 L'accompagnement des acteurs citoyens par les politiques menées en faveur des sports
- 3.6 Le soutien aux associations et aux projets structurants
- 3.7 La politique de la ville
- 3.8 La santé publique et environnementale

4. Favoriser le développement équilibré et durable du territoire

- 4.1 Le plan particulier pour la Creuse
- 4.2 L'économie agricole
- 4.3 Le soutien des collectivités territoriales pour l'amélioration du cadre de vie et de l'économie locale propice à l'attractivité du territoire
- 4.4 La politique culturelle au service du territoire
- 4.5 Les concours financiers de l'État aux collectivités locales
- 4.5 Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales

5. Moderniser l'administration territoriale

- 5.1 Des procédures modernisées et dématérialisées dont le déploiement se prolonge
- 5.2 La construction d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques
- 5.3 La labellisation QUAL-E-PREF pour la préfecture de la Creuse

6. Soutenir l'action éducative

- 6.1 Les principaux chiffres
- 6.2 Les résultats aux examens de la session 2019
- 6.3 Les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves
- 6.4 Le programme de réussite éducative
- 6.5 Le développement des politiques éducatives et d'engagement citoyen

7. Quelques temps forts de l'année 2019

- 7.1 La gestion des événements et de la communication
- 7.2 Calamités agricoles : gel de printemps, sécheresse sur fourrages

Les faits marquant de l'année

Janvier



Concours photos PPC
Cérémonie de remise des prix du 11 janvier 2019

Avril



Visite officielle en Creuse le 12 avril 2019, de M. Cédric O, Secrétaire d'État chargé du numérique

Février



Visite officielle en Creuse le 11 février 2019, de M. François de RUGY, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Mai



Exercice NOVI à Guéret le 16 mai 2019

Mars



Cocktail du 19 mars 2019, avec l'équipe de tournage du Capitaine Marleau

Juin



Lancement du Service National Universel le 17 juin 2019

Juillet



Visite officielle en Creuse le 15 juillet 2019, de Mme Brune POIRSON, Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Octobre



Levée pylône à Janailat le 17 octobre 2019

Août



Visite de la commune de Clugnat le 21 août 2019

Novembre



Cérémonie de naturalisations le 29 novembre 2019

Septembre



Comice agricole le 7 septembre 2019 à Saint-Quentin-la-Chabanne

Décembre



Visites structures insertion à Guéret le 3 décembre 2019

1. Assurer la sécurité et la protection des populations

1.1 La sécurité publique et la prévention de la délinquance

En zone gendarmerie, la délinquance pour l'année 2019 subit une légère hausse de 3,11 % par rapport à 2018 pour s'établir à 3185 faits constatés. Le taux d'élucidation en hausse se situe à 58 % soit plus d'un délit élucidé sur deux. L'objectif principal concernant la stabilisation des atteintes aux biens est atteint.

Les atteintes aux biens connaissent une baisse de 2,35 % en zone gendarmerie ainsi qu'en zone police (-2,38%)

En zone gendarmerie, le plan de lutte contre les cambriolages, déployé en 2018, a été reconduit et porte ses fruits puisque les agrégats liés aux cambriolages se sont stabilisés notamment en matière de vols dans les résidences principales et secondaires.

La lutte contre les cambriolages constitue une priorité pour laquelle les efforts déjà engagés seront reconduits dans le département: opération « tranquillité vacances » étendue à l'ensemble de l'année, campagne de sensibilisation, dispositif de protection des habitations, patrouilles.

Les escroqueries, infractions économiques et financières restent un point sensible avec une augmentation de 36 faits en zone gendarmerie, mais une baisse de 2 faits en zone police.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne (AVIP) subissent en 2019 une nouvelle hausse. L'été a connu des pics d'activité. Les faits se situent essentiellement dans la sphère familiale.

En effet, les violences conjugales et intrafamiliales constituent presque l'intégralité des faits constatés (seulement 4 faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses).

La misère sociale, la consommation excessive d'alcool et les fortes chaleurs de l'été peuvent constituer des facteurs d'explication.

De manière plus générale, la politique pénale du parquet de Guéret et les dispositifs de prévention mis en place par l'autorité préfectorale conduisent à la libération de la parole et permettent d'obtenir davantage de signalements.

Les AVIP connaissent une hausse en zone gendarmerie de 65 faits, soit + 14,35 %. La hausse était déjà similaire en 2018. Les 518 faits constatés (1,5 faits constatés par jour en moyenne) représentent 14 % de la délinquance globale du département en zone gendarmerie.

En zone police, les AVIP connaissent également une hausse (+32,03 %) soit 49 faits supplémentaires.

Les faits de grande criminalité ont augmenté en zone gendarmerie de 16 unités pour un taux de résolution de 117,4 %. A ce titre, 17 trafics de stupéfiants ont été démantelés en 2019 sur le département.

Concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants, la tendance est stable (304 faits) en zone gendarmerie. En matière de police de la route, la recherche accrue de l'usage de stupéfiants sur les conducteurs de véhicules fait passer de 197 à 315, les faits relevés en 2018, puis à 349 en 2019. Le mouvement se poursuivra en 2020.

En zone police les infractions à la législation sur les stupéfiants sont stables soit 39 faits en 2019 contre 39 en 2018.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), une enveloppe d'un montant de 28 500 € a été attribuée à la Préfecture de la Creuse afin de financer 13 projets dont 5 au titre du programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (Creuse Oxygène, AECJF, CDAD,

AGORA, CAVL AGIR Auzances), 4 au titre du programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes (ARAVIC, Conseil Départemental, Comité départemental UFOLEP) et 4 au titre du programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique (Conseil citoyen de l'Albatros, CAVL Anima Guéret).

Une enveloppe spécifique d'un montant de 3 000 € a été également attribuée pour les actions de prévention de la radicalisation qui a permis de financer un projet initié par la Fédération des Œuvres Laïques.

De même, une enveloppe de 54 000 € a été déléguée au titre de la sécurisation des établissements scolaires permettant de subventionner 3 collectivités territoriales :

- ◆ 5 000 € à la commune de MARSAC pour des travaux sécurisation dans l'école primaire et maternelle ;
- ◆ 15 000 € à la commune de LE GRAND-BOURG pour des travaux de sécurisation du groupe scolaire ;
- ◆ 34 000 € à la Communauté de communes Marche et Combraille pour la mise en place d'alarmes radio diffusion PPMS et de films miroir sans tain dans l'ensemble des écoles du territoire.

Dans le cadre de la mission de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), une enveloppe d'un montant de 19 898,40 € a été attribuée pour financer 8 projets dont 5 au titre de la prévention des conduites addictives (Lycée Professionnel d'Aubusson, Lycée Pierre Bourdan Guéret, ANPAA, Foyer des élèves du collège de Chambon-sur-Voueize, Association Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse), 1 au titre de l'accompagnement des populations les plus vulnérables (Fédération Alcool Assistance), et 2 au titre d'actions d'études, diagnostics et communication (ANPAA, IREPS).

Les perspectives 2020 consisteront notamment à responsabiliser la population, à développer les partenariats de sécurité ainsi que la vidéoprotection et à intensifier les contrôles des flux.

La mise en place d'un observatoire de l'« agribashing »

Concernant les perspectives 2020, le comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole avec la mise en place de l'observatoire de l'« agribashing » s'est réuni le 30 janvier 2020. Les différentes organisations syndicales agricoles et la chambre d'agriculture étaient présents ainsi que les services de l'État. Cet observatoire veillera plus particulièrement à détecter les menaces et agir en vue de prévenir et de neutraliser toute menace. Une nouvelle réunion aura lieu avant l'été prochain.

Une convention est en cours avec les forces de gendarmerie, la chambre d'Agriculture, les présidents des principaux syndicats agricoles et le lycée technique agricole d'Ahun dont les objectifs visant à mettre en place des procédures adaptées concernant :

- la lutte contre les délits d'appropriation à l'encontre des agriculteurs dans les zones rurales ;
- la lutte contre l'agribashing ;
- la lutte contre les actions « antispécistes » et « animalistes ».

La cellule DEMETER

Depuis le début du mois d'octobre 2019, une cellule dédiée au monde agricole dénommée DEMETER est mise en place par la gendarmerie, ayant pour missions :

- de renseigner les autorités en anticipant les pics de crise et les troubles à l'ordre public,
- de centraliser et analyser les informations relatives aux phénomènes de délinquance afin d'apporter des réponses préventives et dissuasives,
- de faciliter l'octroi et l'emploi de moyens au niveau national.



Elle est composée de plusieurs services : la sécurité publique, le renseignement, la police judiciaire et un service communication. De plus, l'office central de lutte contre la

délinquance itinérante (OCLDI) et le service central de renseignement criminel (SCRC) peuvent y apporter un soutien.

Un bilan sera réalisé tous les 6 mois.

1.2 La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures

Accidentalité :



En 2019, 7 morts ont été recensés sur les routes creusoises contre 6 en 2018, conformément aux statistiques nationales.

Par catégorie d'usagers, la mortalité routière a concerné 6 hommes et 1 femme dont :

- 1 piéton,
- 2 conducteurs de voiture,
- 4 conducteurs de 2 roues.

Sur les 7 victimes, 1 personne était âgée de moins de 18 ans, les 6 autres personnes étaient âgées de 25 à 60 ans.

En 2019, on comptabilise 59 accidents corporels (contre 61 en 2018 - soit une baisse de 3, 28 %). Si le nombre de blessés a diminué en 2019 (62 contre 77 en 2018 – soit une baisse de 19, 48%) , en revanche, le nombre de blessés hospitalisés est resté identique ce qui montre une augmentation de la gravité des accidents.

L'analyse de ces accidents corporels montre que leurs principales causes sont les suivantes :

- 19 % sont dus à la consommation d'alcool **et/ou** de stupéfiants ;
- 19 % sont dus à l'inattention ;
- 11 % sont dus à une vitesse excessive ou inadaptée.

En matière de prévention, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a financé 27 actions portées par les partenaires de sécurité routière pour un budget de 40 900 € :

- 8 actions ont concerné les jeunes,

Une action de sensibilisation innovante, destinée aux jeunes de 15 à 25 ans s'est déroulée le 19 octobre 2019 sur la commune de Guéret : « Un permis pour tous ». 68 jeunes étaient présents à cette journée.



- 5 actions : les 2 roues,
- 4 actions : les seniors,
- 3 actions : le risque routier professionnel,
- 1 action : la vitesse,
- 1 action a sensibilisé les jeunes sur les addictions (alcool et stupéfiant) en les rencontrant dans les 3 discothèques du département,

- 5 actions ont concerné d'autres thèmes tels que l'éclairage automobile, l'initiation à la sécurité routière pour les 7-11 ans ou la fatigue au volant,
- 1 action de sensibilisation a été menée lors de la Rencontre des Sécurités qui s'est tenu le 12 octobre 2019 ,



- 3 actions de communications ont été mises en place sur les aires de repos (2 pendant l'été et 1 au début de l'hiver lors des chassés-croisés des vacances de la Toussaint) qui ont permis de sensibiliser 750 personnes au code de la route de manière ludique.



Entretien, exploitation du réseau routier national et sécurité routière :

Dans le cadre du plan d'amélioration d'itinéraire de la RN 145 (programmation de crédits de travaux pluriannuelle de 2018 à 2022), l'État (DIRCO) a procédé :

- au renouvellement de 5 km de chaussée de la RN145 entre le 18 mars et le 19 avril 2019 au niveau des communes de Noth et Saint-Priest-la-Plaine, sur le secteur de Souterraine dans le sens A20/Montluçon (1 340 000 € TTC),

- au renouvellement de 6 km de chaussée de la RN145 du 30 septembre au 31 octobre 2019 sur la rampe du Mouchetard (secteur de Guéret) dans le sens Montluçon/A20 (1 360 000 € TTC),
- à la réalisation d'une purge sur le giratoire de la Croisière (côté Creuse) les 1^{er} et 2 octobre 2019, suite aux dégâts de l'hiver (115 000€ TTC),
- à la réfection de chaussée par purges et pontage sur la RN 145 (515 000€ TTC).



Et en matière de sécurité routière :

- à des travaux d'amélioration de lisibilité (pose de panneaux B1J) des échangeurs de la RN145 dans le cadre des politiques de lutte à contre sens en août 2019 (30 000 €),
- à des travaux d'amélioration de lisibilité via un traitement géométrique des échangeurs 53 « Le Puy de Lantais » et 56 « Saint-Maurice-la-Souterraine » de la RN145 dans le cadre des politiques de lutte à contre sens en octobre et novembre 2019 (140 000 €).

1.3 L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation a une nouvelle fois impacté l'activité des services de l'État par :

- des réunions mensuelles du groupe d'évaluation départementale,
- des réunions trimestrielles du comité de suivi de la prévention de la radicalisation et des affaires familiales,
- des visites domiciliaires (1 effectuée en 2019 et une en janvier 2020),
- des contrôles de 5 clubs sportifs et d'un club de boxe.

Il est à noter que la protection des citoyens contre la menace terroriste qui n'épargne aucun territoire reste élevée. Toutefois, le nombre d'individus suivis à ce titre dans le

département est faible (5 cas signalés pour des signaux faibles).

C'est dans ce contexte et, suite aux instructions du ministre de l'intérieur, qu'un exercice « NOVI attentats » (nombreuses victimes) a été organisé le 16 mai 2019 sur la commune de Guéret, en zone police avec le renfort des forces de gendarmerie, pour tester la coordination entre les services (police, gendarmerie, SDIS, SAMU notamment).



Le gouvernement a développé une politique d'aide aux victimes suite aux attentats de 2015 qui ont touché la France en proposant un plan interministériel d'aide aux victimes afin d'améliorer la coordination en la matière. Dans ce cadre, la préfecture de la Creuse a installé le comité local d'aide aux victimes le 27 mai 2019. Le champ de compétence du dispositif comprend l'aide aux victimes de terrorisme, d'accidents collectifs, de sinistres sériels, de catastrophes naturelles et plus

largement de toutes les victimes d'infractions pénales. L'objectif est de dynamiser et d'amplifier le service public de l'aide aux victimes par le renforcement territorial et la mise en place des comités locaux d'aide aux victimes (CLAV).

Dans le département de la Creuse, l'arrêté de composition du CLAV a été signé le 3 avril 2019. Un schéma départemental et un annuaire départemental ont été élaborés.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion globale engagée pour réformer l'organisation de l'islam de France, des assises départementales se sont déroulées le 20 décembre 2019, afin de permettre aux représentants des deux communautés musulmanes creusoises de s'exprimer sur la mise en place d'une structure départementale commune.

Dans le cadre de la sécurisation des grands rassemblements, 12 réunions ont été organisées afin de mettre en place, en concertation avec les élus et les organisateurs, les mesures locales pour assurer la sécurité du public. Les déplacements et voyages scolaires font également l'objet d'un suivi.

Parce qu'elle touche la protection des citoyens contre l'insécurité du quotidien, la mobilisation de la chaîne des acteurs de la sécurité a permis de pérenniser en 2019, le rang de la Creuse, au titre des départements les plus sûrs de France malgré des résultats contrastés concernant certains agrégats parmi lesquels les atteintes volontaires à l'intégrité physique, notamment dans le cadre de la sphère familiale ou en relation avec des difficultés sociales ou les faits de grande criminalité liés à des trafics de stupéfiants.



1.4 La sécurité et la protection du consommateur

Le service concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la DDCSPP veille au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises. Il agit en faveur du respect des règles de la concurrence, de la protection économique des consommateurs, de la sécurité et de la conformité des produits et des services.

Les actions phares en 2019

Le contrôle de conformité des fruits et légumes frais :

21 établissements visités avec un taux d'anomalie de 62,50 % donnant lieu à la rédaction de 37 avertissements et 8 injonctions.



Au stade de la vente au détail, les principales anomalies constatées concernent les règles d'étiquetage (information erronée de l'origine) qui sont systématiquement liées à un mauvais suivi des marchandises mises en vente à cause des livraisons fréquentes avec des changements réguliers d'origine. En conséquence, les affichettes en rayon ne sont pas toujours actualisées ou conforme à la réglementation.

En ce qui concerne le système de vente en « drive », il a été constaté des erreurs systématiques sur les origines des fruits et légumes, mais aussi la mise en vente de produits qui sont indisponibles ce qui s'avère être de la pratique commerciale trompeuse (exemple de la tomate côtelée en

novembre/décembre ou du melon charentais toujours à la même période).

Le contrôle des offres promotionnelles pour les produits alimentaires :

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.



Le service CCRF contrôle le respect du plafonnement des promotions en valeur (34 % maximum du prix de vente au consommateur) et l'interdiction du terme « gratuit ». L'enquête a été réalisée dans les lieux physiques de vente et plus précisément dans la grande distribution.

Chiffres clés 2019



- 326 vérifications effectuées,
- 91 plaintes de consommateurs et demandes de professionnels traitées,
- 3 contrôles CPMM (Première mise sur le Marché),
- 82 avertissements,
- 18 injonctions,
- 3 procès-verbaux pénaux,
- 1 alerte traitée.

En 2019, deux opérations de contrôles renforcés ont été menées au cours de la période estivale avec 90 inspections dans des restaurants, camps de vacances, marchés de producteurs... et lors des fêtes de fin d'année avec 60 inspections dans des établissements produisant des produits festifs et sur les marchés.

La veille sanitaire permanente, par la réalisation de prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (plans de surveillance et de contrôle) sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, contaminants de l'environnement...), des contaminants microbiologiques (listeria, histamine...) et environnementaux (radionucléides...), a été assurée par la réalisation de 171 prélèvements qui se sont révélés conformes.

Chiffres clés

303 inspections : établissements de production et transformation, restauration collective, restauration commerciale, marchés, vente directe à la ferme, boucheries-charcuteries, grandes et moyennes surfaces...

88 % de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « **Très satisfaisant** » ou « **Satisfaisant** »

36 mises en demeure

11 procès-verbaux

171 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire

5 alertes sanitaires

2 toxi-infections alimentaires collectives

1.5 La sécurité alimentaire et la protection animale

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant. Les évènements sanitaires dans les pays voisins (peste porcine africaine, influenza aviaire) et dans d'autres départements français (maladie d'Aujeszky chez les porcins et sangliers, par exemple) ont conduit à la mise en œuvre de mesures de surveillance et de prévention renforcées dans les filières animales concernées.



Plus proche de la Creuse, la situation de la tuberculose en Nouvelle-Aquitaine a mobilisé l'ensemble des acteurs pour prévenir l'introduction de la maladie dans le département, toujours indemne.

Bovins 430 000 têtes 2650 cheptels	Ovins/caprins 66 000 têtes 1370 cheptels	Volailles 45 élevages dépistage <u>salm.</u>	Porcins 150 cheptels	Apiculture 296 ruchers déclarés	Aquaculture	Animaux de compagnie
Prophylaxies 2697 élevages 168 hors délai 3 déqualifications	Brucellose pas de cas positif confirmé	Salmonelles 148 prélèvements (dépistage obligatoire)	Aujeszky/ Brucellose Pas de cas positif confirmé	<u>Aethinatumida</u> 0 signalement	1 agrément <u>zoosanitaire</u>	18 mises sous surveillance rage
245 déclarations avortement	12 déclarations avortement	Biosécurité 6 inspections	Visites sanitaires 62	Loque américaine 3 <u>APDI</u> (levés)	1 prélèvement <u>NHI/SHV</u>	1 arrêté importation illégale
34 <u>sup.</u> tuberculose en abattoir non confirmées	<u>ESST</u> 763 prélèvements négatifs					
<u>ESST</u> 6661 prélèvements négatifs	Visites sanitaires 117					
Visites sanitaires 2293						

Avec un budget de 730 000 € consacrés à la santé animale, la surveillance des principales maladies animales s'est poursuivie en 2019



En matière de protection animale, les situations rencontrées sont marginales mais souvent complexes et nécessitent une intervention coordonnée des plusieurs partenaires aux côtés de l'État.

Les actions-phares

- > Gestion des plaintes relatives à des animaux de rente ou des animaux de compagnie
- > Contrôles conditionnalité relatifs au bien-être animal en élevages : 30 en 2019
- > Contrôles programmés chez les détenteurs professionnels : élevages, pensions et fourrières, centres équestres...
- > Contrôles documentaires et physiques des conditions de transport des animaux vivants

En 2019, la cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale s'est pleinement déployée avec l'ensemble des partenaires (MSA, Chambre d'agriculture, vétérinaires sanitaires,...) sous l'égide du GDS : elle a permis de prévenir et accompagner des situations difficiles en élevages.



En 2019, la cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale s'est pleinement déployée avec l'ensemble des partenaires (MSA, Chambre d'agriculture, vétérinaires sanitaires,...) sous l'égide du GDS : elle a permis de prévenir et accompagner des situations difficiles en élevages.



Les contrôles ont aussi porté en 2019 sur le respect des règles de bien-être des animaux dans les établissements d'abattage, la formation des opérateurs sur la chaîne et la réactivité des exploitants.



Enfin, sous l'égide de la DDCSPP, une réunion avec l'ensemble des vétérinaires sanitaires du département s'est déroulée le 24 septembre 2019 pour saluer leurs actions au côté des éleveurs pour maintenir la très bonne qualité sanitaire du cheptel creusois, pour échanger sur la diversité de leurs missions, sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et sur les propositions qui mériteraient d'être soutenues pour maintenir une action vétérinaire de proximité et de qualité.

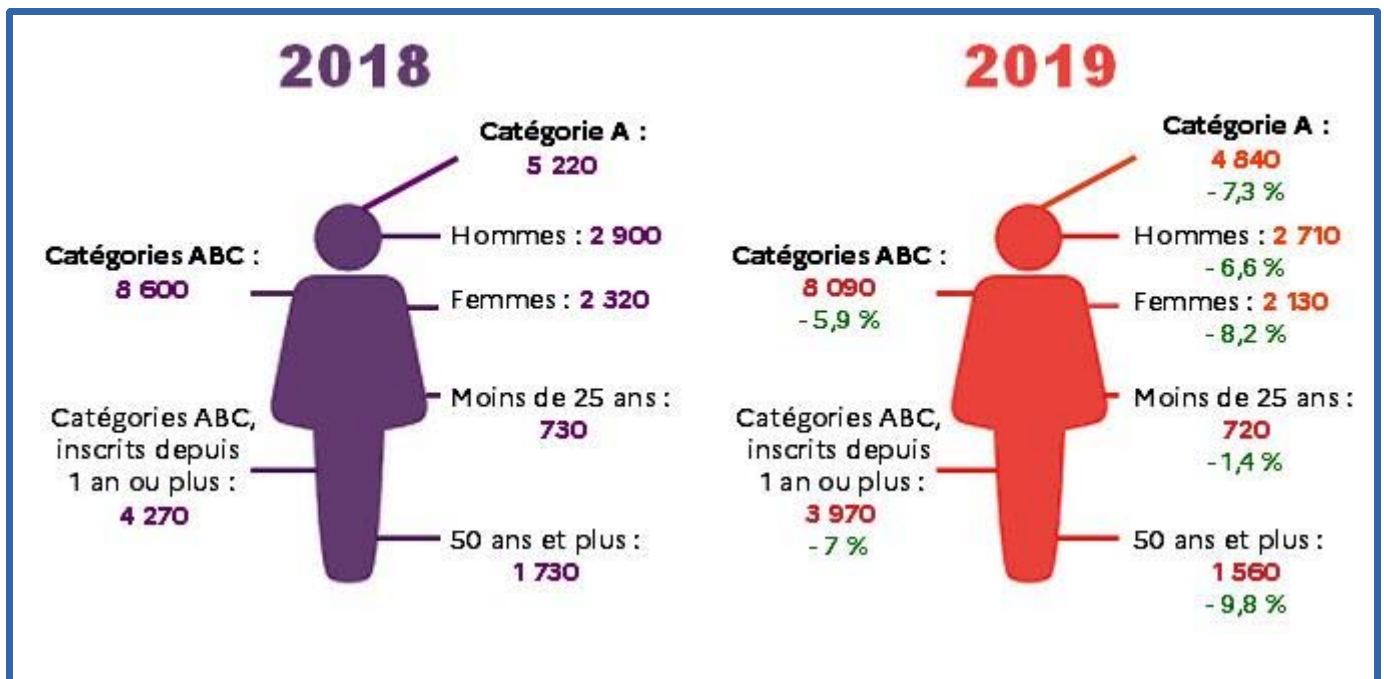
2. Développer l'économie et l'emploi

2.1 La situation du marché du travail à fin décembre 2019

À la fin du mois de décembre 2019, le département comptait 8090 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A,B,C, soit une diminution de 5,9% en un an. En ce qui concerne de la catégorie A, 4840 demandeurs d'emploi sont inscrits à pôle emploi, soit une diminution de 7,3% sur un an.

La tendance est donc globalement plus favorable qu'en 2018 et 2017 dans le département.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données CVS)



2.2 Le soutien aux entreprises et à l'économie

L'accompagnement des entreprises en difficulté et en développement

2 instances sont compétentes au niveau départemental : le CODEFI et la CCSF.

Le CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) présidé par la préfète et coprésidé par le directeur départemental des finances publiques, qui en assure le secrétariat, s'est réuni à 3 reprises.

Il a directement accompagné 9 entreprises en difficulté ou ayant besoin d'être aidées dans le cadre de réorganisations ou de projets de développement sur le territoire creusois, en identifiant les leviers et acteurs publics à mobiliser.

La CCSF (commission des chefs de services financiers – DDFIP, URSSAF, Assurance chômage...) ne s'est réunie qu'une fois au cours de l'année 2019. Compétente pour analyser les difficultés conjoncturelles des entreprises (possibilité de mettre en place des plans de règlement), elle a connu une baisse significative d'activité, du fait de la conjoncture économique relativement favorable au niveau national comme au niveau local.

Le paiement des dépenses des collectivités locales

La commande publique a un poids économique significatif et un paiement rapide des dépenses publiques impacte favorablement la trésorerie des entreprises. Le délai de paiement de ces dépenses fait l'objet d'un suivi dans les outils de gestion, en lien avec les collectivités locales.

En 2019, le délai global moyen de paiement s'établit à 17,04 jours (délai de mandatement par les collectivités locales¹ : 12,19 jours + délai de paiement par le comptable² : 4,85 jours).

2.3 Le soutien au développement de l'emploi et de la formation

Les maisons de l'emploi et de la formation (MEF)

Les deux maisons de l'emploi (MDE) se situent à La Souterraine et à Aubusson. Elles n'interviennent pas sur la commune de Guéret.



Les MDE bénéficient, chaque année, d'un financement « socle » de l'État permettant leur fonctionnement. Leur champ d'intervention est défini par un cahier des charges strict.

Au-delà, elles peuvent être mobilisées sur des actions ponctuelles donnant lieu à des financements spécifiques.

Elles organisent ou participent à des « Job dating ».

L'organisation d'un « Job dating » dans le secteur de l'industrie

À l'initiative de Pôle emploi et de l'union des industries des métiers de la métallurgie (UIMM) et avec l'ensemble des services de l'État, un « Job dating » dédié au secteur de l'industrie a été organisé le 10 octobre 2019.



Cette journée avait pour objectif de donner une image positive des métiers de l'industrie et de montrer les opportunités offertes par cette filière dans le département (350 visiteurs, 28 entreprises présentes, 82 postes proposés).

Au 31 décembre 2019, 50 postes ont été pourvus via des CTT avant CDI et quelques CDD ou CDI directs (5 sur Aubusson et 45 sur Guéret).

Les exonérations pour les zones de revitalisation rurale :

35 entreprises ont bénéficié d'une exonération concernant 63 salariés en 2019 :

- Guéret : 24 entreprises pour 43 salariés ;
- Aubusson : 11 entreprises pour 20 salariés.

Les chiffres totaux pour la Creuse sont assez similaires à ceux de 2018 (61 salariés).

On constate néanmoins une baisse du nombre d'entreprises sur l'arrondissement d'Aubusson qui ont recruté (23 en 2018 contre 11 en 2019).

En 2018, la création de la Cité de la Tapisserie avait généré un nombre d'embauche plus important notamment dans les activités touchant au tourisme (hôtellerie, restauration...).

L'activité partielle :

Le dispositif de l'activité partielle a connu une utilisation moindre au cours de l'année 2019 en comparaison avec l'année 2018.

Pour l'année 2019, 7 850 heures ont été chômées dans 20 entreprises contre 26 394 heures en 2018, Le coût de l'activité partielle s'est élevé à 60 761 € en 2019 (204 290 € en 2018).

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) :

Créé en 2002, le DLA est un dispositif public dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). A la demande de la structure associative accompagnée, le DLA vise à créer, consolider et développer l'emploi et à améliorer sa qualité par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire.



Le Dispositif local d'accompagnement

En Creuse, le DLA Départemental est géré par l'association ALISO.

En tant que financeur (42 232 € sur un budget total de 107 080 €), l'État a piloté le dispositif local d'accompagnement, en partenariat avec

la Caisse des dépôts, le Conseil régional et la CAF.

La mise en œuvre des contrats aidés :

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.



À partir de l'année 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences » (PEC) dans le secteur non marchand. Les CIE dans le secteur marchand ne sont plus financés par l'État et les emplois d'avenir sont supprimés.

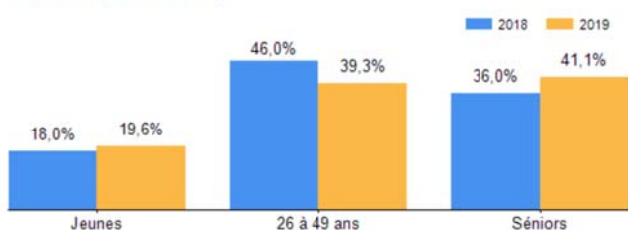
	2017		
	Objectif	Réalisation	% de réalisation
CUI/CAE	263	387	147,1%
CUI/CIE	34	42	123,5%
EAV	55	72	130,9%
	2018		
	Objectif	Réalisation (Avec EN)	% de réalisation
CUI/CAE	241	214*	88,7%
CUI/CIE	0	0	
EAV	0	0	
	2019		
	Objectif	Réalisation	% de réalisation
CUI/CAE	160	141	88,1%
CUI/CIE	0	0	
EAV	0	0	

*184 (Hors Éducation Nationale) soit 76,3 % de réalisation

Caractéristiques des bénéficiaires :

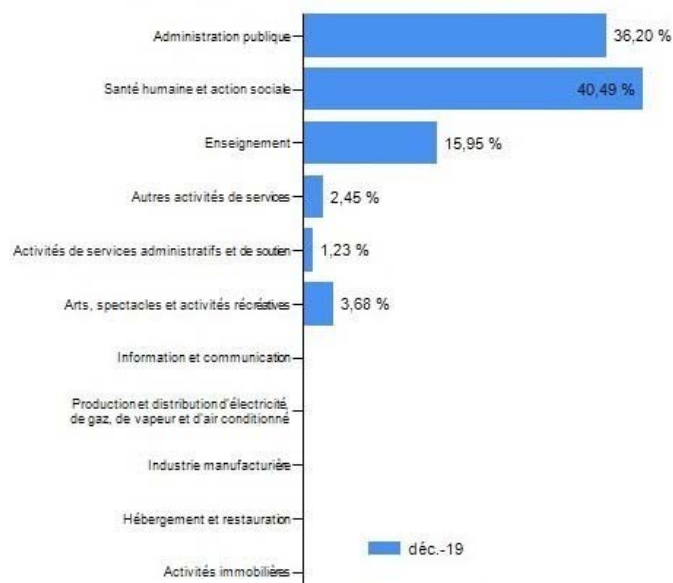


Répartition par tranche d'âge

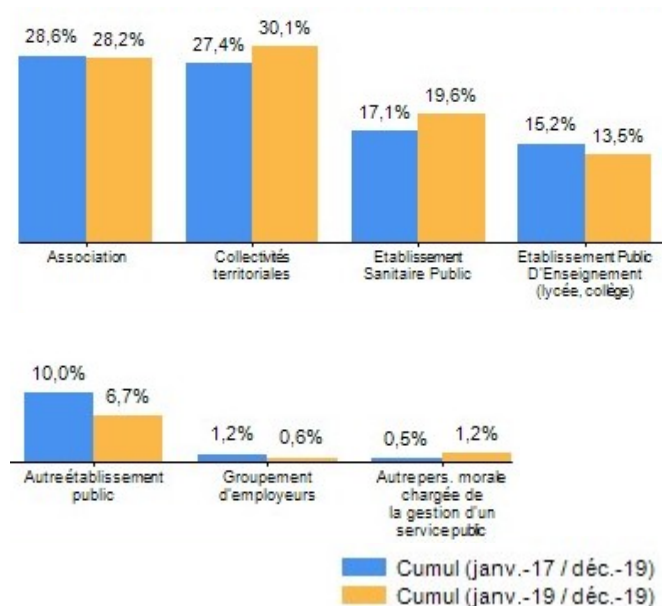


Statuts des employeurs :

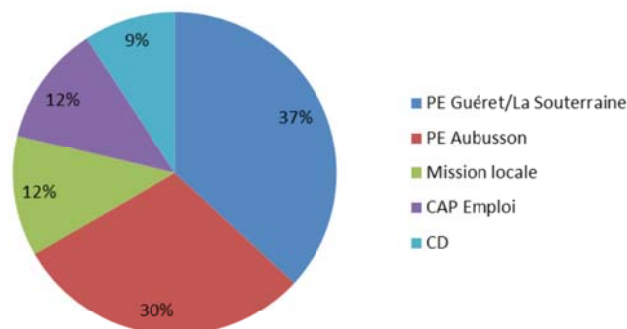
Ventilation des CAE par secteur d'activité en cumul annuel :



Ventilation des CAE par secteur d'activité en cumul annuel :



Prescripteurs :



2.4 L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et son décret d'application du 23 décembre 2016 ont refondé le droit à l'accompagnement des jeunes en difficultés et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dans lequel s'inscrit le parcours d'intégration par l'acquisition de la

langue (PIAL) à destination des jeunes réfugiés ou bénéficiaires de la protection internationale (BPI), et dont la Garantie jeunes devient une composante renforcée, est l'expression de ce droit à l'accompagnement.

Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires du PACEA sont les jeunes de 16 à 25 révolus en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.



Parmi eux, les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et situation de précarité et prêts à s'engager dans le parcours.

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), piloté par le représentant de l'État sur le territoire, s'inscrit dans un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment ceux du pacte territorial pour l'insertion (PTI).

La mise en œuvre du PACEA est dévolue à la mission locale qui conserve son rôle d'ensemblier. Cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, ce parcours est élaboré en concertation avec le jeune et adapté en fonction de ses besoins identifiés lors d'un diagnostic. Il est constitué de phases d'accompagnement assorties d'objectifs définis avec le jeune.

Un jeune entrant dans le PACEA peut se voir accorder une allocation, ponctuelle et modulable en fonction de sa situation et de l'enveloppe disponible.

679 jeunes sont entrés en PACEA en 2019 (58.32 % d'hommes, 41.68% de femmes, 2% RQTH, 5 % QPV).

Le parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) est un dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'instruction interministérielle

du 25 septembre 2018, à l'attention des jeunes réfugiés ou bénéficiaires de la protection internationale (BPI) de moins de 25 ans révolus, dont le défaut de maîtrise du français aggrave leurs difficultés d'insertion professionnelle.

En 2019, le montant de l'enveloppe allouée à la Mission Locale dans le cadre du PIAL s'est élevée à 23 855 € correspondant à 20 places (+1 par rapport à 2018).

La réalisation est de 23 PIAL pour un montant de 28 203 €.

Un appel à projets visant à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale a été lancé par le ministère du travail à la fin de l'année 2018. L'association VILTAIS a été retenue pour la Creuse et la convention a été signée en fin d'exercice.

Le dispositif Garantie jeunes :

Le jeune s'engage dans une démarche active vers l'emploi pouvant intégrer des phases de formation qualifiante. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action y compris non professionnelles (sport, culture...).



En contrepartie, le bénéficiaire du contrat d'engagement bénéficie d'une allocation forfaitaire d'un montant mensuel maximum équivalent au RSA, déduction faite du forfait logement, soit 492,57 € au 1^{er} avril 2019.

La Garantie jeunes, expérimentée en Creuse depuis 2014, est devenue un dispositif généralisé à l'ensemble du territoire français à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce « droit universel » est inséré dans le cadre du PACEA comme modalité spécifique d'accompagnement intensif des jeunes, et offre aux jeunes la garantie d'une allocation mensuelle.

En 2019, un objectif de 144 jeunes a été assigné au département de la Creuse, pour une réalisation de 148 jeunes, dont des réfugiés. Depuis trois ans, les entrées dépassent les objectifs. La DIRECCTE a financé en 2019 ce dispositif à hauteur de 203 043,98 € (dont 73 309 € de subvention exceptionnelle).

Depuis sa mise en place en 2014 et jusqu'au 31 décembre 2019, 643 personnes sont entrées dans le dispositif de la Garantie Jeune.

Le projet de création d'un établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans le cadre des actions du plan particulier pour la Creuse, vise à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et à lutter contre le décrochage scolaire.



Une étude d'opportunité, financée par l'État, a été réalisée par le cabinet Switch'On entre les mois de novembre 2019 et mars 2020.

Ce travail devrait pouvoir se poursuivre sous réserve de l'accord des ministres en charge du travail et de la politique de la ville qui ont été officiellement saisis.

L'alternance :

Les contrats d'apprentissage

Secteur d'Activité	2015	2016	2017	2018	2019
Chambre Agriculture	70	54	94	83	94
Chambre Métiers et Artisanat	115	126	127	110	135
Chambre de Commerce et d'Industrie	94	128	112	140	189
Public	20	21	21	20	14
Total	299	329	354	353	432

Les contrats de professionnalisation

Autre mesure liée à l'alternance, le contrat de professionnalisation est également un contrat en alternance ouvert aux jeunes et aux adultes, demandeurs d'emploi, en vue d'acquérir une qualification professionnelle.

- En 2018, 60 adultes et 97 jeunes ont conclu un contrat de ce type en Creuse.
- En 2019, 59 adultes et 100 jeunes ont conclu un contrat de ce type en Creuse.

2.5 L'insertion par l'activité économique

Le département de la Creuse compte 15 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

- 10 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- 3 entreprises d'insertion (EI)
- 1 association intermédiaire (AI)
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) créée au 1^{er} décembre 2018

	2019	
	Nombre d'ETP conventionnés	Taux de réalisation
Atelier et chantier d'insertion	94.97	97.01%
Entreprise d'insertion	30.45	97.26%
Association intermédiaire	6	89.90%
ETTI	8	79.88%
Total ETP	139.42	95.78%

	2018	
	Nombre d'ETP conventionnés	Taux de réalisation
Atelier et chantier d'insertion	84.30	97.63%
Entreprise d'insertion	29.29	99.07 %
Association intermédiaire	8	79.54 %
ETTI	2	24.50 %
Total ETP	123.59	95.61 %

	2017	
	Nombre d'ETP conventionnés	Taux de réalisation
Atelier et chantier d'insertion	80.68	99.4%
Entreprise d'insertion	31.99	97.2%
Association intermédiaire	11	97.2%
ETTI	-	-
Total ETP	123.67	98.6%

Le nombre de postes conventionnés au titre de l'IAE en 2019 est supérieur à celui de 2018. Le taux moyen de réalisation est de 95,78%, légèrement supérieur à 2018.

L'enveloppe du fonds départemental d'insertion (FDI), d'un montant de 82 036 € a permis de financer 8 actions, principalement en matière d'investissement matériel.

	2019	
	Nb de sorties examinées*	% sorties dynamiques**
Atelier et chantier d'insertion	84	58%
Entreprise d'insertion	17	35%
Association intermédiaire	12	42%
ETTI	1	100%

	2018	
	Nb de sorties examinées*	% sorties dynamiques**
Atelier et chantier d'insertion	96	46%
Entreprise d'insertion	25	48%
Association intermédiaire	13	46%
ETTI		

	2017	
	Nb de sorties examinées*	% sorties dynamiques**
Atelier et chantier d'insertion	106	41%
Entreprise d'insertion	17	65%
Association intermédiaire	18	56%
ETTI		

Les sorties examinées* concernent uniquement les personnes restées trois mois et plus dans la structure (ACI, EI, ETTI) ou les personnes ayant travaillé au moins 150 heures dans les AI et n'appartenant pas à la catégorie « retrait des sorties constatées ».

Les sorties dynamiques** sont classées en 3 catégories : l'emploi durable (CDI, CDD > 6 mois, création d'entreprise, etc.), l'emploi de transition (CDD < 6 mois, contrat aidé, etc.) et les sorties positives (Formation qualifiante, permis de conduire, etc.)

Le suivi des structures de l'insertion par l'activité économique en 2019 :

13 dialogues de gestion pour chaque structure de l'IAE ont été programmés en début d'année en présence de Pôle Emploi, du Conseil départemental, de la Mission locale, de Cap Emploi. Ils permettent d'organiser une vision partagée sur la mise en œuvre du projet d'insertion et de s'assurer de la cohérence avec les objectifs fixés à partir de la présentation par chaque structure du bilan de l'année écoulée et des perspectives de l'année en cours.

4 comités techniques d'animation (CTA) pilotés et animés par Pôle Emploi ont été organisés permettant d'assurer le suivi global des parcours des personnes en insertion, la coordination opérationnelle des acteurs de l'IAE et l'efficacité du dispositif.

2 conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) ont été organisés. Le CDIAE est consulté sur le conventionnement des structures, la variation du nombre de postes conventionnés et l'attribution du fonds départemental pour l'insertion. C'est également un lieu d'échange sur les enjeux stratégiques du développement de l'IAE sur le territoire.

Le travail sur la mixité femmes hommes dans l'IAE :

Un travail sur la mixité hommes femmes dans l'IAE a été réalisé par le réseau creusois en partenariat avec le CIDFF, la déléguée

départementale aux droits des femmes et à l'égalité des chances et Pôle Emploi.



L'objectif était de travailler sur une présentation inversée des métiers selon une méthode de découpage des différentes séquences de travail favorisant l'adhésion du public féminin, puis d'organiser des informations collectives pour les demandeurs d'emploi avec présentation des activités des SIAE. Le CIDFF a fourni des outils pour construire les interventions auprès des publics et des prescripteurs.

À cette fin, il a été procédé à un travail avec les SIAE, auprès du personnel permanent et des salariés : visites de chantiers avec échanges avec les personnels permanents sur leur perception des métiers et des relations de travail femmes hommes dans leurs activités, sensibilisation aux stéréotypes pour les encadrants techniques, élaboration de nouvelles (re)présentations des métiers, formation à la lutte contre les discriminations et recueil de témoignages dans les SIAE sur le travail des femmes dans l'IAE.



Des informations à destination des prescripteurs ont été effectuées : intervention du réseau creusois des SIAE auprès des conseillers prescripteurs avec les présentations inversées des fiches de poste et rencontre entre les SIAE et les prescripteurs le

28 novembre à Guéret sur les modes de recrutements.

Des infos collectives mensuelles auprès du public avec des ateliers Pôle Emploi dès septembre 2019 avec participation d'une SIAE et du réseau creusois des SIAE.

Une information collective co-animée par le réseau creusois des SIAE et Pôle Emploi à destination prioritairement des femmes du quartier « politique de la ville » (QPV) a eu lieu le 17 décembre après-midi à Guéret

La création d'un chantier itinérant sur la communauté de communes Creuse Confluence :

Dans le cadre de son projet 2018-2019, le réseau creusois des SIAE s'est engagé à intervenir sur les territoires dépourvus d'offre d'insertion via un chantier d'insertion itinérant. C'est sur le territoire de la communauté de communes Creuse Confluence que le Réseau a mis en place cette expérimentation. Pour ce faire, la communauté de communes a mis un local à disposition de l'association à Jarnages. L'action a démarré le 13 mai 2019, avec le recrutement de 8 salariés en insertion à 24 heures hebdomadaires.



En 2019, le chantier itinérant a effectué 50 185,48 € de travaux (l'entretien des espaces verts et la rénovation du petit patrimoine bâti) dont environ 80% pour la communauté de communes Creuse Confluence. Il a également travaillé pour diverses communes (Auge, Domeyrot, Pionnat).

Le bilan global de l'expérimentation est très satisfaisant et le réseau creusois des SIAE a convenu de poursuivre l'action sur l'année 2020.

Job dating IAE :

Un « Job Dating IAE » a été organisé le jeudi 16 mai 2019 à l'initiative de l'UD DIRECCTE de la Creuse en partenariat avec Pôle Emploi, Cap Emploi 23, la Mission Locale, le Conseil Départemental, l'association intermédiaire Laser Emploi 23 et le Réseau Creusois des SIAE afin de pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les structures d'insertion par l'activité économique.



À cette occasion, 14 des 16 SIAE du département étaient présentes pour rencontrer les 310 personnes en recherche d'emploi convoquées par les prescripteurs et susceptibles d'être éligibles.

Parmi les 139 personnes en recherche d'emploi présentes sur l'après-midi, 2 ont été recrutées dans les 15 jours suivants. Un mois après l'évènement, 9 personnes ont été recrutées en CDDI au sein d'une SIAE, 14 personnes étaient en lien avec l'ETTI ou l'AI dont 2 ayant déjà effectué une mission.

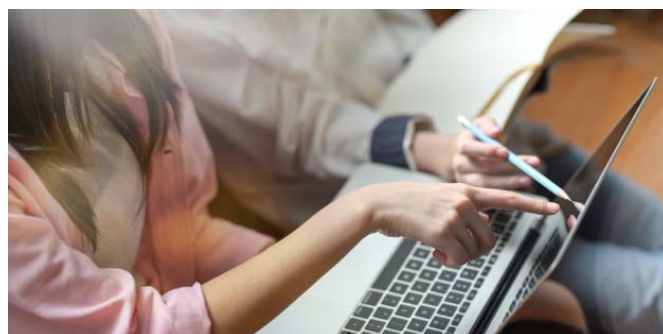
L'opération qui devait être renouvelée le 25 mars 2020 n'a pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire.

Le groupement d'employeurs pour l'emploi, l'insertion et la qualification (GEIQ) :

Les GEIQ recrutent des personnes en difficulté d'insertion dans le cadre de contrats de professionnalisation (formation en alternance) ou de contrats d'apprentissage qui sont mises à disposition d'entreprises adhérentes au groupement.



Le GEIQ BTP 23, seul conventionné en Creuse, a bénéficié en 2019 d'une convention de l'Etat finançant 11 accompagnements personnalisés vers l'emploi. Il intervient au titre des clauses sociales, ce qui lui permet d'obtenir des heures de travail complémentaires.



Le GEIQ Agri « Limousin Périgord » a connu une année d'incertitude en 2019. Un accompagnement par un plan d'action sous l'égide de la DIRECCTE est en cours.

3. Garantir la cohésion sociale, la santé et la solidarité

3.1 Le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le PDALHPD a fait l'objet d'un travail partenarial de révision au cours de l'année 2019 qui a abouti à sa validation en décembre 2019 pour une nouvelle période de six ans. Ce plan départemental, copiloté par l'État et le Département, vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à un hébergement ou un logement adapté à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Le travail a été engagé dès 2019 sur deux actions:

- **articulation entre les dispositifs d'accompagnements sociaux** financés réciproquement par l'État et le conseil départemental. L'objet étant de faire un état des lieux des dispositifs existants aux fins d'une meilleure articulation dans un souci d'optimisation de la prise en charge des personnes en difficulté.

Cette coordination des actions et des acteurs incluent également les opérateurs financés qui replacent l'accès à ces différents accompagnements dans le contexte creusois avec ses spécificités.

- **action en faveur de l'habitat des gens du voyage**, financée par la DDCSPP.

Cette action est élaborée par l'UDAF et, plus particulièrement son centre social Tsigane, avec le soutien de la fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT). Elle prévoit trois phases dont la première a eu lieu en 2019.

Il s'agit d'une formation des partenaires techniques chargés du suivi individuel et collectif des familles appartenant de façon élargie aux gens du voyage.

Le principe de départ est de définir des notions de façon à avoir un langage commun et de s'approprier la législation et la réglementation en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage que ce soient des voyageurs ou des ménages plus ancrés dans le territoire creusois.

Prorogation des programmes d'intérêt général (PIG) de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Face aux difficultés rencontrées pour structurer les politiques de l'ANAH au niveau des EPCI dans le département, notamment du fait de l'absence d'opérateurs classiques (Soliha, Urbanis ...) sur un territoire peu dense en termes de population, le conseil départemental de la Creuse s'est engagé à porter et à être opérateur de deux programmes d'Intérêt Général de l'ANAH. Ces deux programmes permettent la mobilisation des crédits sur les principales politiques de l'ANAH (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne, et aide au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes).

Sur la période 2016/2019, cette organisation a permis d'atteindre le plus haut niveau de mobilisation de crédits ANAH jamais enregistré dans le département. Ainsi en 2019, les subventions accordées par la délégation ont permis de financer un montant de travaux éligibles de **7 747 839 € HT** en progression de près de 52 % par rapport à 2018 (5 109 033 €) qui constituait déjà la référence.

Ces deux programmes devaient prendre fin en 2020, mais pour ne pas interrompre la dynamique et l'organisation mise en place, le conseil départemental a constitué un groupement d'intérêt public (GIP) associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Creuse, et a souhaité, en accord avec l'Etat, proroger ces deux programmes d'intérêt général jusqu'à fin 2022. L'ambition de ces programmes est ainsi maintenue et pourra permettre aux EPCI qui

le souhaitent de s'inscrire dans la politique de l'ANAH à partir de 2023 en bénéficiant des compétences d'animation du GIP du conseil départemental.

Le plan Logement d'abord

Ce plan pluriannuel décline une politique de réduction de l'hébergement au profit du logement ordinaire ou accompagné. Plusieurs dispositifs existants ont été développés pour répondre aux besoins multiples des personnes en apportant plus de souplesse et en favorisant l'accès à l'autonomie dans un logement. C'est le cas des mesures d'intermédiation locative confiées à l'association « L'ESCALE ». La sous-location est dispositif par lequel des personnes en difficultés sont locataires de « L'ESCALE » qui est elle-même locataire d'un bailleur public ou privé. Ce dispositif vise à sécuriser les relations entre le bailleur et le sous-locataire en matière de paiement des loyers et d'entretien du logement par un accompagnement plus ou moins renforcé selon les difficultés du ménage.

3.2 La lutte contre la pauvreté

Pour déployer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a lancé une démarche inédite de contractualisation avec les départements. Ces conventions assurent la mise en œuvre d'objectifs définis conjointement, avec des résultats à atteindre, des référentiels et des indicateurs de suivi.

Dans le département de la Creuse, cette convention a été signée le 25 juin 2019. Elle prévoit un engagement de l'État et du Département sur deux volets :

- **une partie socle**, commune à tous les Départements, qui définit les résultats et objectifs à atteindre concernant :

- * l'accompagnement des sorties des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- * l'amélioration de l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;

* la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours.

- **une partie laissée à l'initiative des Départements**, qui vise à financer des projets spécifiques portés par les collectivités et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Deux actions ont été retenues à ce titre dans le département :

- la mise en place d'un réseau citoyen de services ;
- la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) « à vocation d'insertion » sur le territoire de l'agglomération du Grand Guéret avec la possibilité d'extension à d'autres communautés de communes qui en feraient la demande.

Le montant financier total engagé par l'État et le département sur cette convention en 2019 (avenant sur la prévention des sorties sèches ASE inclus) est de 425 366,08 € (hors FSE) dont une part État de 204 413,01 €.

3.3 La rénovation urbaine et l'amélioration de l'habitat

Signature de la convention de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Une partie du territoire de la commune de Guéret bénéficie du dispositif « politique de la ville » à la fin de l'année 2014 dans le cadre du nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU) qui est un des programmes de l'ANRU. Le travail réalisé dans le cadre de la rédaction du diagnostic, du protocole de préfiguration et de la rédaction de la convention NPNRU ont permis aux élus et aux autres acteurs locaux d'identifier l'importance d'une approche globale, planificatrice et concertée avec les populations.

Cette convention porte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et s'inscrit donc dans le cadre plus large que constitue le plan « Guéret 2040 ». Au regard de ces enjeux, la convention établit un programme de travaux comportant la

démolition d'un immeuble, la rénovation de nombreux appartements et l'aménagement de pieds d'immeubles appartenant à CREUSALIS, la création de cheminements doux et de nouveaux espaces ouverts aux populations (jardins ouvriers, quincaillerie numérique), le tout pour un montant de travaux de 11 M€ (dont 2 M€ de subvention directe de l'ANRU).



Ces travaux visent principalement à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de l'Albatros, comme ceux-ci en avaient exprimé le souhait lors des différentes consultations menées. La convention, associant Creusalis, la communauté d'agglomération du Grand Guéret, la commune de Guéret, le conseil départemental de la Creuse, action Logement, la banque des territoires, l'ANRU et l'Etat, a été signée le 13 décembre 2019.

Prolongation du contrat de ville - le protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR)

Après plusieurs mois de travail avec chaque signataire du contrat de ville, le PERR a été signé le 13 décembre 2019. C'est un document qui s'inscrit à la fois dans la continuité des engagements pris depuis 2015 mais aussi qui prend en compte les nouveaux enjeux, notamment, ceux liés à l'emploi.

3.4 La politique en matière de droit des femmes et de l'égalité

Violences conjugales et violences faites aux femmes

L'année 2019 a été marquée par la tenue du Grenelle des violences conjugales qui a été un temps de mobilisation et de concertation exceptionnelles sur les violences conjugales avec des avancées notables (mise en place d'une cellule de veille, couverture du territoire grâce à une participation active des communes porteuses de CLSPD et prise en charge des enfants selon des mesures d'accompagnement spécifique).

En parallèle, la formation des professionnels s'est poursuivie avec l'organisation d'une formation pour les forces de l'ordre et de conférences sur la prise en charge des enfants témoins. Une formation portant sur la lutte contre le système prostitutionnel s'est également tenue.

En tout ce sont 250 professionnels qui ont pu bénéficier de ces formations.

Accès à l'emploi et l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des emplois, la création d'activités et d'entreprises :

Le travail d'information et de sensibilisation s'est poursuivi tout au long de l'année avec notamment l'organisation de temps forts visant à valoriser les initiatives :

- séminaire sur l'égalité professionnelle réalisé avec FACE Creuse.
- action de sensibilisation des entreprises d'insertion conduite en partenariat avec réseau des structures d'insertion ;
- mise en œuvre du plan d'action régional : actions de promotion du FGIF, d'accompagnement et de soutien aux associations de femmes entrepreneuses.
- participation aux deux réseaux d'aide à la création d'activités ;
- journée de l'entrepreneuriat au féminin.

En tout 180 professionnels ont participé à l'une ou l'autre de ces actions.

Promotion de l'égalité et partage des responsabilités familiales, politiques et sociales

Actions en direction des jeunes :

- 15 classes de collèges et lycées ont bénéficié au moins d'un atelier sur l'égalité filles-garçons.

Actions en direction des professionnels :

- formation des animateurs de l'ARS et de professionnels de l'éducation nationale « intégrer l'égalité dans les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle » ;
- organisation d'un Ega-thon (un Hackathon de l'égalité) en partenariat avec Canopé. Cette manifestation a permis à 50 professionnels de l'éducation de se projeter sur des actions concrètes sur l'égalité filles-garçons à mettre en œuvre dans leurs établissements.

3.5 L'accompagnement des acteurs citoyens par les politiques menées en faveur des sports

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale du Sport et de différents appels à projets régionaux (sport santé, sport éducation mixité et citoyenneté, sport de nature). Levier d'une démarche en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales, il permet de soutenir des actions conclues de manière partenariale avec le conseil départemental.



Le soutien au développement du sport se traduit également par des visites d'établissements d'activités physiques et sportives.

Les 27 visites réalisées en 2019 ont ciblé des activités pouvant présenter des risques pour la sécurité des pratiquants : baignades, sports motorisés, centres équestres, parcours acrobatique en hauteur...176 demandes d'avis d'autorisations d'épreuves sportives ont été instruites et 95 cartes professionnelles ont été délivrées.

L'État est également au soutien des collectivités locales et des acteurs associatifs pour promouvoir le dossier de candidature de la ville de Guéret comme centre de préparation VTT des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



Un courrier commun (État, commune de Guéret, communauté d'agglomération du Grand Guéret, conseil départemental, Creuse oxygène, comité départemental olympique et sportif) a été adressé au président du comité d'organisation des jeux (Tony ESTANGUET) le 16 octobre 2019, pour l'inviter à découvrir le territoire et pour qu'il puisse mesurer la qualité d'engagement de tous les partenaires.

3.6 Le soutien aux associations et aux projets structurants

Le département de la Creuse représente 1500 associations actives (pour 2700 associations déclarées). Ce qui équivaut entre 28 000 et 33 000 bénévoles pour 120 000 habitants (plus d'un quart de la population). C'est une marque pour un département d'un des plus fort engagement bénévole de France.

Afin d'accompagner et de soutenir cette dynamique importante, la DDCSPP accueille et conseille les structures associatives sur différents sujets : vie statutaire, formation des bénévoles, mutualisation de moyens...

La DDCSPP a financé 13 000 € de formation des bénévoles sur le Fonds de développement de la vie associative (FDVA 1) et soutient l'action du centre de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB).

De plus, le FDVA 2, a permis de financer les projets globaux des associations et des projets d'innovation répondant à des besoins de territoire et à la ruralité. Au total, 73 projets d'associations de tout secteur d'activité ont été soutenus à hauteur de 138 807 €.

3.7 La politique de la ville

Initiée en 2018, la stratégie emploi pour le quartier « Albatros » s'est précisée en 2019. Un séminaire « Emploi dans le quartier » réunissant 80 acteurs de l'emploi du département s'est tenu au mois d'avril pour lancer le club « 10 000 entreprises » et le PAQTE autour de trois ateliers thématiques : le recrutement, l'égalité professionnelle et les savoirs être.



Les conclusions des échanges ont permis au groupe emploi-formation du contrat de ville, copiloté par la DIRECCTE et la DDCSPP, de cibler les actions prioritaires pour le déploiement du « PAQTE » et son inscription dans le club « 10 000 entreprises ».

Pour mener à bien cette ambition sur le territoire de Guéret, c'est l'opérateur « FACE limousin » qui a été chargé de la mobilisation des entreprises et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec un objectif de 10 conventions « PAQTE » signées avant la fin juin 2020.

3.8 La santé publique et environnementale

Qualité de l'eau potable

L'amélioration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demeure une priorité de l'État.

Les services de l'agence régionale de santé (ARS), à partir des données analytiques du contrôle sanitaire des eaux mis en œuvre sur les 220 unités de distribution du département, ont recensé les collectivités présentant un non-respect des limites bactériologiques de qualité ou une éventuelle présence de CVM (chlorure de vinyle monomère émanant des canalisations en PVC datant d'avant 1980 et pouvant présenter un risque sanitaire).

L'organisation de 20 réunions en présence des maires et des présidents de syndicats concernés a été l'occasion de rappeler à chaque interlocuteur les différentes solutions techniques pouvant être mises en œuvre pour satisfaire durablement à l'obligation de qualité imposée par le code de la santé publique.

Celles-ci ont motivés le changement de portions de réseaux relarguant du CVM (près de 10 km de canalisations remplacées), limitant ainsi l'exposition de la population creusoise au CVM.



Par ailleurs, des inspections et des contrôles sur les installations de 14 collectivités gestionnaires (sur les conditions de stockage et de traitement des eaux et sur le respect de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de DUP pour la protection de la ressource en eau) ont été menées par l'ARS.

Ces visites ont permis de sensibiliser les gestionnaires sur la nécessité de garantir en permanence une eau de qualité pour l'ensemble de leurs abonnés.

Initiée en 2018, et poursuivie en 2019, l'ARS a intégré dans le contrôle sanitaire des eaux, la recherche de 8 métabolites supplémentaires, issus de la dégradation de molécules de pesticides utilisés antérieurement.

Cette nouvelle recherche a permis d'identifier 19 unités de gestion présentant un dépassement régulier du seuil normatif de 0.1 µg/l.

Des plans d'action ont pu être élaborés et des campagnes de suivi de la qualité des eaux ont été établis afin d'évaluer l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre et de suivre l'évolution des concentrations.

Schéma départemental d'alimentation en eau potable

L'ARS a contribué à l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable mené par le conseil départemental de la Creuse en participant au comité de pilotage pour la réalisation du rapport de phase 1 (état des lieux de l'ensemble des collectivités du territoire et identification

des principales problématiques qui peuvent se poser sur le département, et notamment la qualité de l'eau prélevée et distribuée) et de la phase 2 (définition et évaluation de scénarios, identification des priorités d'actions).

L'ARS a partagé sa connaissance au niveau de l'organisation de l'alimentation en eau potable sur le département et son expertise technique sanitaire avec les autres partenaires afin d'anticiper et d'agir sur le renforcement et l'adaptation de la structuration des réseaux pour permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble des habitants de la Creuse tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Lutte contre l'habitat indigne

L'ARS est pleinement impliquée dans les politiques de lutte contre l'habitat indigne en tant que coanimateur du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Dans ce cadre, 21 plaintes instruites par l'ARS ont conduit à 9 enquêtes débouchant sur des non-conformités au règlement sanitaire départemental. Par ailleurs, 2 arrêtés préfectoraux d'insalubrité remédiable avec interdiction d'habiter ont été pris au cours de l'année 2019.

Un travail commun entre les services de l'État et ceux du département a permis d'améliorer le fonctionnement du PDLHI avec une augmentation significative du nombre de signalements en fin d'année 2019.

Prise en compte du risque radon dans les travaux de réhabilitation des bâtiments d'habitation

L'ARS a en charge le contrôle de l'application de la réglementation relative à la surveillance de l'activité volumique du radon dans les établissements recevant du public. À ce titre, depuis 2018, la délégation départementale de la Creuse réalise des contrôles ciblés sur des écoles du département. Dans ce cadre, 3 écoles ont été contrôlées sur le

département. Un rappel à la réglementation a eu lieu sur les 3 écoles (2 ont fait réaliser la mesure du radon conformément à la réglementation suite au contrôle).



Pour ce qui est de l'habitat privé, l'ARS poursuit son action visant à intégrer la problématique du radon dans les travaux de rénovation énergétique en collaboration avec la cellule habitat du conseil départemental de la Creuse.

À ce titre, plusieurs dosimètres ont été fournis gratuitement afin de proposer des mesures chez les particuliers s'engageant dans une démarche de travaux. Les documents d'information accompagnant cette action ont été remis à jour suite à l'évolution de la réglementation radon.

Lutte contre l'Ambroisie

L'ARS a piloté un groupe de travail constitué de la Préfecture de la Creuse, la DDT, la chambre d'agriculture de la Creuse et du centre permanent d'initiative en environnement (CPIE) dans le but d'élaborer un projet d'arrêté préfectoral ainsi qu'un plan départemental de lutte contre l'ambroisie sur le département de la Creuse.



Une fois le projet de plan construit, l'ARS et le CPIE ont rencontré différents partenaires impliqués dans ce plan de lutte et notamment le conseil départemental et la DIRCO.

Après validation de leur part, le projet d'arrêté préfectoral ainsi que le projet de plan de lutte contre l'ambroisie a été transmis à la préfecture de la Creuse en fin d'année 2019 afin d'organiser la consultation des partenaires et du public avant passage au CODERST.

Lutte anti vectorielle

Suite aux évolutions réglementaires, l'ARS s'est vu confier la gestion des opérations de lutte anti vectorielle relatives aux moustiques tigres à la fois concernant l'habilitation d'opérateurs de lutte anti vectorielle ainsi que sur l'élaboration d'un marché public relatif aux opérations de surveillance entomologique et de traitement de lutte anti vectorielle.

Ce marché a pour but de désigner, pour chaque territoire, un opérateur en capacité d'assurer les modalités de surveillance entomologique du moustique tigre et de mettre en œuvre des traitements adulticides ou larvicides après validation.



Les habilitations ont été notifiées en début d'année 2020 et le marché a été lancé en janvier 2020.

4. Favoriser le développement équilibré et durable du territoire

4.1 Le plan particulier pour la Creuse

Le 5 avril 2019, le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, Jacqueline GOURAULT, se sont déplacés en Creuse pour assister à la signature du plan particulier pour la Creuse par tous les membres du comité de pilotage sans exception.

Le Premier ministre a souligné à cette occasion : « "Il y a quelque chose d'extrêmement prometteur dans la méthode mise en œuvre ici et dans le résultat auquel nous sommes parvenus. Peut-être d'ailleurs faudra-t-il s'inspirer de cette méthode dans le cadre de la sortie du grand débat (...). Car en laissant aux partenaires locaux le soin d'identifier les projets auxquels ils tiennent véritablement et en faisant en sorte d'en accompagner la définition et le développement, l'État remplit son rôle, celui d'un partenaire, éventuellement d'un accélérateur de développement, et pas celui (d'une institution) qui dicterait ses priorités depuis Paris." Il a estimé que la mise en œuvre de ce projet démontre "la capacité des territoires, lorsque les acteurs se rassemblent et travaillent en bonne intelligence avec l'Etat, de définir les projets auxquels ils tiennent".

Enfin, il conclut que la méthode pourrait être reproduite dans d'autres départements en difficulté et en affirmant " *Peut-être pourrions nous dire un jour que tout a commencé dans la Creuse*"!

Le projet de plan particulier pour la Creuse a été initié par le Président de la République lui-même à l'occasion d'une réunion à l'Élysée le 17 octobre 2017. Dans le contexte difficile de la reprise partielle de l'entreprise GM&S, sous-traitant automobile installé à La Souterraine, qui avait engendré le licenciement de 157 personnes, le Président de la République propose à une délégation d'élus creusois d'initier un grand plan global de revitalisation pour permettre à ce territoire « hyper-rural » d'être mieux armé pour faire face à de tels événements économiques.

Mais au-delà de la situation particulière du département, le Président de la République a proposé aux élus de la Creuse de considérer ce territoire comme un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques et les a invités à se montrer imaginatifs, envisageant la généralisation aux autres territoires hyper-ruraux de ce qui aurait bien fonctionné en Creuse.

Afin d'accompagner les forces vives du département, le Premier ministre a décidé de désigner un directeur de projet, en résidence sur place, placé auprès du préfet de la Creuse.





Après avoir mis en place un comité de pilotage composés, autour du préfet, de tous les grands élus de la République mais aussi des élus économiques, un diagnostic objectif et sans concession a été partagé pour mieux définir l'objectif du plan : initier un rebond démographique durable à partir de la valorisation de ses ressources endogènes, la création d'activités et l'attrait de populations nouvelles.

Une stratégie a été construite autour de 3 grandes ambitions : valoriser les atouts et les images portées du territoire ; accompagner l'innovation et la structuration des activités de niche porteuse de valeur ajoutée et d'emploi et enfin accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

Autour de ses objectifs 17 groupes de travail ont été mis en place, tous présidés par un élu. Près de 50 réunions ont été organisées entre le 11 avril 2019 et le 9 juin 2019. Tous les services de l'État ont été très impliqués dans ces groupes de travail, mais ils avaient pour consigne de seulement accompagner les réflexions et de ne rien imposer, laissant ainsi les forces vives du territoire exprimer leurs ambitions sans retenue. Le directeur de projet indiquait néanmoins aux participants, à l'occasion de chaque première réunion de groupe, que leurs objectifs ne devaient pas être de « refaire le monde » mais bien de se mettre en ordre de marche pour lancer rapidement des projets concrets et réalisables.

L'État s'est fixé ainsi comme principale mission de « coacher » les forces vives du territoire en coordonnant les travaux, en relançant les groupes mais surtout en levant, dans toute la mesure du possible, les freins à la mise en œuvre effective des projets. Les groupes de travail ont abouti à 130 propositions d'action, plus ou moins documentées.

Ces projets ont été présentés aux états-généraux du plan particulier pour la Creuse le 22 juin 2018.

Après mise en perspective des projets d'actions et des premiers engagements de l'État pour accompagner et structurer, au-delà des projets eux-mêmes, de véritables filières créatrices d'emploi et de valeur ajoutée sur le territoire, une première trame de plan a été transmise par la préfète au Gouvernement le 18 juillet 2018. S'en est suivi une phase d'échange avec les services régionaux et centraux de l'État, avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, avec la banque des territoires, avec le commissariat du massif central et avec le cabinet du Premier ministre pour rechercher des financements, l'ingénierie et lever les freins réglementaires ou fiscaux identifiés.

Après une réunion interministérielle en présentiel et deux consultations dématérialisées, le plan particulier pour la Creuse a été approuvé début janvier 2019 par le Premier ministre d'une part, par les

membres du comité de pilotage d'autre part à l'unanimité. Il comporte 96 engagements de l'État et identifie 118 projets documentés. Il a été signé le 5 avril 2019 précédé de la mention : « *Les signataires du présent document se reconnaissent dans les objectifs, la stratégie et les actions proposés par le Plan, fruit d'un travail collectif des forces vives du territoire, et s'engagent à mettre en œuvre les conditions de sa réussite, chacun dans le cadre de ses compétences respectives.* »

Sur le plan financier, l'année 2019 a permis de mobiliser des financements de l'État sur des opérations particulières :

Au titre du **FNADT : 1 242 259,95 €** pour 11 opérations, et notamment :

- la première tranche de la rénovation de l'établissement thermal d'Évaux-les-Bains au bénéfice de la SEM du même nom (une deuxième tranche est financée en 2020 et une troisième est prévue en 2021);
- la création d'ateliers-relais pour la filière art textile/art tissé, sous l'égide de la CCI, à Aubusson;
- la création d'un service d'accompagnement au changement au bénéfice du centre de gestion de la fonction publique territoriale;
- l'accompagnement de plusieurs projets du conseil départemental: « lab 23 », politique d'accueil, mise en place d'un programme alimentaire territorial (PAT).



Au titre de la **DETR : 944 166,62 €** pour 4 opérations :

- logements intergénérationnels à Jarnages ;
- création d'un centre d'allotement de bovins porté par la CELMAR ;
- création d'une micro-folies à La Souterraine (première tranche) ;
- étude expérimentale sur la lutte contre les cyanobactéries par ultrasons.

4.2 L'économie agricole : la colonne vertébrale d'un développement équilibré et durable du territoire

Avec 4 300 agriculteurs actifs, l'agriculture en Creuse représente 10 % des emplois (contre 1,7 % en moyenne en France). Son poids économique est primordial dans le département : 413 millions d'euros de chiffre d'affaires du secteur agriculture-sylviculture sur janvier à septembre 2018 soit 13 % du chiffre d'affaires global creusois.

Bilan des aides de la politique agricole commune (PAC)

Pour la campagne PAC 2019, 129 millions d'euros ont été distribués à 3 300 exploitations agricoles soit :

- pour les aides découplées : 65 millions d'euros dont
 - 41 millions d'euros pour le paiement de base et le paiement redistributif ;
 - 1,4 millions d'euros pour le paiement en faveur des jeunes agriculteurs ;
 - 22,6 millions d'euros pour le paiement vert ;
- pour l'ICHN : 31,5 millions d'euros ;
- pour les aides couplées à la production : 28,5 millions d'euros ;
 - dont 26,4 millions d'euros pour l'aide aux bovins allaitants et 1,2 millions d'euros pour l'aide ovine ;
- pour l'agriculture biologique : 1,7 millions d'euros ;
- pour les mesures agro-environnementales et climatiques : 2,3 millions d'euros.

Ces sommes sont sensiblement identiques à celles versées au cours de la campagne 2018.

Par ailleurs, le retard des campagnes 2016 à 2018 sur les paiements relatifs à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques a été rattrapé.

S'ajoutent les aides aux mesures d'investissement ou à l'installation, soit 3 millions d'euros payés en 2019 pour les dossiers instruits par la DDT.

Exemple d'investissement dans le cadre du plan de compétitivité des entreprises agricoles (PCAE) : mise en place d'un élevage de porcs bio

- création d'un élevage naisseur-engraisseur en bio ;
- 2 maternités (426 m², 24 truies) et 2 bâtiments d'engraissement (1 850 m², 180 places) sur paille 710 000 € d'investissements et 90 000 € de subventions ;



- appui au projet par la coopérative Cirhyo.



La reconquête de l'eau : une démarche globale et pluriannuelle à consolider

Les sécheresses marquées de 2018 et 2019 ont mis en évidence la prégnance du changement climatique.

La vulnérabilité du territoire creusois au manque d'eau touche particulièrement l'activité agricole et pose le problème du partage des ressources notamment avec l'alimentation en eau potable (AEP).

Sous pilotage préfectoral, et à la suite de deux séminaires dédiés à l'eau et l'agriculture dont le deuxième s'est tenu le 7 juin 2019, une stratégie basée sur la concertation et

l'association des compétences territoriales disponibles s'est mise en place aboutissant à l'élaboration d'un plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse (PACREC).



2019 a vu les premières actions concrètes se mettre en place autour des axes suivants :

- maîtriser le partage de la ressource en eau et gérer les crises : tenue des réunions du comité sécheresse (organe d'anticipation des crises) et signature de l'arrêté-cadre le 2 juillet 2019 ;
- faciliter la réalisation de projet permettant l'accès à l'autonomie en eau des exploitations agricoles : guichet unique et guide de vulgarisation en faveur des économies d'eau et de la gestion des milieux aquatiques ;
- parfaire la connaissance des ressources en eau : promotion de projets de recherche sur les capacités des altérites, utilisation des eaux pluviales... ;
- exploiter les outils de gestion territoriaux de l'eau : focus sur la mise en place du schéma départemental de la gestion de l'eau Creuse (SAGE) et ses perspectives d'ouverture vers d'autres outils tels que les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).



Source : la creuse agricole et rurale @ JG

Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficultés

La « convention relative au dispositif d'accompagnement des exploitations agricoles en difficultés » pour la période 2018-2020 a été signée au mois de février 2019. En effet, 2018 a vu la mise en place du nouveau dispositif national d'accompagnement des agriculteurs en difficultés. Le modèle national s'est largement inspiré du modèle limousin ; aussi ce dispositif s'est-il inscrit dans la continuité du travail en place.



Cette convention décrit :

- l'objet :

- une phase de repérage et d'animation du dispositif ;
- une phase de traitement et d'accompagnement des cas difficiles décelés ;

- l'instauration d'un comité partenarial des entreprises agricoles en difficultés qui se réunit une fois l'an et est coprésidé par la préfète et la présidente du Conseil départemental. Il dresse le bilan de l'action du dispositif, définit ses orientations et ses modalités de mise en œuvre, évalue son efficacité et propose des adaptations si nécessaire ;

- le fonctionnement de la cellule départementale d'accompagnement, cheville ouvrière du dispositif, centralise les situations fragiles repérées, analyse les situations économiques, financières et sociales difficiles et propose un accompagnement jusqu'à la sortie du dispositif. Elle valide également les dossiers individuels de demande des différentes aides possibles ;

- le rôle de la MSA : la mutualité sociale agricole (MSA) coordonne l'ensemble du dispositif, l'anime et l'organise, en lien avec la chambre d'agriculture de la Creuse notamment ;

- les financements : l'animation du dispositif est cofinancée par la MSA et le Département.

En 2019, on constate une diminution du nombre de demandes d'aides à la réinsertion professionnelle: 3 dossiers, contre 6 en 2018 et 17 en 2017. Le nombre d'exploitants suivis par la cellule d'accompagnement (et qui font la plupart du temps l'objet d'un suivi pluriannuel) est stable par rapport aux dernières années (50 à 60).

4.3 Le soutien des collectivités territoriales pour l'amélioration du cadre de vie et de l'économie locale propice à l'attractivité du territoire

La mission « nouveau conseil aux territoires » de la DDT est en charge de la diffusion et de la déclinaison des politiques publiques prioritaires de l'État menées par le ministère de la transition écologique et solidaire et par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La mission accompagne les collectivités sur les thèmes déclinés ci-après.

Dans le cadre de la ville durable

Écoquartier – Remise des labels 2019



Photo : Julien Denormandie et les lauréats EcoQuartiers étape 2 - Crédits : Capa Pictures, Laurent Hazgui

Les **écoquartiers** représentent la méthode privilégiant une construction du projet basé sur quatre dimensions (démarche et processus, cadre de vie et usages,

développement territorial, environnement et climat) et séduisent de plus en plus de collectivités creusoises. À ce jour, dix collectivités sont engagées dans cette démarche, trois d'entre elles sont labellisées étape 2 (Faux-la-Montagne, La Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille).

Quatre collectivités ont un écoquartier en construction : Saint-Priest-La-Feuille, Saint-Fiel, Lizières, Saint-Sulpice-le-Guérotois. Ces collectivités ont opté pour une réflexion à l'échelle du bourg pour ne pas faire simplement un nouveau quartier. Elles redynamisent le bourg et offrent à des familles des nouveaux lieux d'installation en intégrant les potentialités offertes dans le bourg (espaces disponibles ou logements communaux à réhabiliter. Ces démarches sont accompagnées financièrement par l'État : par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et les contrats de ruralité).

Guéret est inscrite dans la démarche « **Action Cœur de Ville** » avec l'agglomération du Grand Guéret. La convention signée en 2018 a vocation à se transformer en opération de revitalisation de territoire (ORT) d'ici la fin du 1er semestre 2020.



CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE GUERET



Cette action a pour but de redynamiser les villes moyennes en offrant des logements adaptés, des commerces et services pour le territoire et les moyens de mobilité adaptés.

La DDT accompagne fortement les collectivités dans cette redynamisation attendue par l'ensemble des habitants. Cette action est inscrite au Plan Particulier pour la Creuse et bénéficie d'une forte implication des services de l'État en termes de suivi et de recherche d'aides techniques et financières.

Dans celui du plan de paysage

Le plan de paysage constitue un outil permettant aux collectivités d'asseoir leur stratégie sur les potentialités de leur territoire en réfléchissant sur le paysage vu et vécu. En établissant les structures paysagères, les collectivités peuvent juger des transformations nécessaires à la vie sur leur territoire tout en préservant les espaces qui doivent l'être.



L'ex Pays Ouest Creuse dispose d'un plan de paysage sur lequel les communautés de communes peuvent s'appuyer. C'est le cas pour les communautés de communes de Bénévent, Grand Bourg et du Pays Sostranien dans le cadre de la réalisation de leur PLUi.

La mission nouveau conseil aux territoires accompagne les collectivités dans le cadre de la réalisation de leur plan de paysage. L'année 2019 consacre la communauté de communes Ouest Creuse comme lauréat de l'appel à projets Plan de Paysage, sa réalisation débutera en 2020 avec un appui des services de la DDT.

Pour 2020, l'avis d'ouverture de l'appel à projets plan de paysage a été transmis à l'ensemble des collectivités du département. La version 2020 comprend un volet généraliste et un volet spécifique « Eolien ».

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/participez-lappel-projets-2020-plan-paysage>

Dans le développement des mobilités

La mobilité en espace rural peu dense revêt une importance primordiale pour permettre à tous d'accéder aux services et commerces nécessaires à la vie de tous les jours. Dans les zones rurales, la mobilité est aussi la possibilité, en particulier pour les aînés, d'accéder à la vie sociale. Le plan particulier pour la Creuse a d'ailleurs inscrit cette thématique sous plusieurs aspects: la mobilité des personnes et des biens avec des actions spécifiques, les liaisons interdépartementales sans oublier les mobilités propres au soutien des circuits courts....

Les états généraux de la mobilité :



États Généraux de la mobilité en Creuse

7 octobre 2019



Les états généraux de la mobilité au mois d'octobre 2019 ont permis des échanges fructueux entre tous les participants et ont permis à chacun de prendre la mesure des besoins sans omettre les différents types de déplacements.

Cette action reste à poursuivre pour trouver des nouvelles façons de se déplacer ou d'accéder différemment aux besoins de tous. On pense ici à la mobilité inversée qui renvoie aux systèmes de livraison qui peuvent bénéficier aux producteurs, par exemple.

Dans le plan vélo

Pour mobiliser les différentes façons de se déplacer, le ministère de la transition écologique et solidaire a souhaité aider les collectivités qui souhaitent mettre le vélo au cœur des réflexions. Pour ce faire, le lancement du plan vélo, continuités cyclables a été diffusé à l'ensemble des collectivités du département.



En 2019, la Souterraine a souhaité s'engager dans cette démarche et a été lauréate à cet

appel à projet, lui permettant ainsi de poursuivre la requalification urbaine en cours. Cet appel à projet d'une durée de 7 ans a été transmis aux collectivités pour 2020.

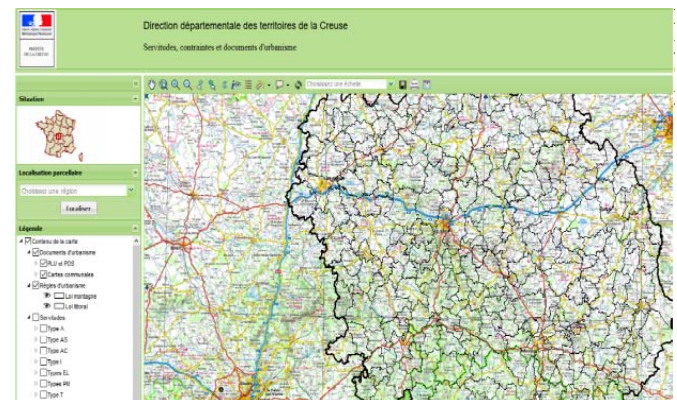
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20190914_AAP%20Continuit%C3%A9s%20cyclables_Liste%20des%20projets%20s%C3%A9lectionn%C3%A9s.pdf

La Creuse : territoire d'accueil des énergies renouvelables EnR

Afin de décliner à l'échelle départementale la stratégie de l'Etat pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine et concourir à la mise en œuvre de certains objectifs du plan particulier pour la Creuse, un pôle des énergies renouvelables a été installé le 10 décembre 2019. Cette instance est conçue comme un lieu d'échanges, de réflexions, de questionnements et de propositions. Les premiers travaux ont ouvert la voie à la réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables et à une réflexion complémentaire centrée sur l'adhésion sociétale des projets et se poursuivent en 2020.

Dans ce cadre, la DDT a mis en place un outil interactif de consultation en matière de projets d'énergies renouvelables sur le département de la Creuse.

Ce « Geolde EnR » rassemble l'ensemble des servitudes et contraintes environnementales, territoriales, urbanistiques et agricoles, ainsi que l'ensemble des installations EnR en fonctionnement ou en projet sur le territoire.



Cet outil d'information géographique à destination des professionnels et du grand public, est conçu pour être un outil d'aide à la décision pour les projets EnR.

4.4 La politique culturelle au service du territoire

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine a soutenu des projets culturels et patrimoniaux en Creuse en 2019 sur les dossiers les plus significatifs présentés ci-dessous.

L'éducation artistique et culturelle

Amélioration du pilotage et augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, grâce à la multiplication des projets et parcours artistiques dans et hors temps scolaire, et grâce à un partenariat avec l'Éducation Nationale, les structures culturelles et les collectivités territoriales.

Le numérique

Inauguration de la Micro Folie de la Souterraine, avec le suivi de la mise en place de l'équipement et du projet de fonctionnement réalisé en réseau régional et national ;



Accompagnement des projets de numérisation et de valorisation numérique du musée de Guéret, du CIAP de Vassivière.

L'action culturelle et territoriale

Aménagement culturel équitable et soutien aux lieux intermédiaires, tiers lieux, lieux de résidences pour le développement territorial par la culture, l'inclusion et la cohésion sociale dans les zones rurales les plus isolées : « La Métive » au Moutier d'Ahun, « Quartier Rouge » à

Felletin, « le théâtre Hélios » à Merinchal, « La Pommerie » et « les Granges de Lachaud » à Gentioux-Pigerolles, « le Constance Social Club » à Faux la Montagne, « l'Épicentre » et « Ryoanji » à Jarnages.

Les musées de France : (musée d'art et d'archéologie de Guéret, Cité internationale de la tapisserie à Aubusson)

-Les **travaux du musée de Guéret** ont débuté en 2019 : le chantier est inscrit au CPER 2015-2020 et fait l'objet d'un soutien important de l'État. En attendant sa réouverture, les actions de médiation et de communication auprès des publics ont été soutenues par la DRAC, notamment la réalisation de mallettes pédagogiques à destination des écoles et collèges.



-La **Cité de la tapisserie** a entamé en 2019 les démarches pour la réalisation d'une seconde tranche de travaux, pour laquelle un soutien du ministère de la Culture et du plan particulier pour la Creuse ont été demandés. Par ailleurs, la Cité poursuit son développement scientifique et culturel et jouit d'une renommée qui dépasse les frontières nationales.

Le théâtre et le spectacle vivant (théâtre Jean Lurçat - scène nationale d'Aubusson)

L'étude des usages pour le bâtiment du centre culturel et artistique Jean Lurçat, commanditée par le Département, avait pour objectif de mener une réflexion sur l'utilisation des locaux disponibles après le départ Musée de la Tapisserie et du café « L'avant-scène ».

Cette étude a conclu sur la possibilité pour la scène nationale d'utiliser une partie des locaux pendant l'année et va déboucher sur la proposition d'un plan d'occupation par le Lycée Eugène Jamot, le Théâtre Jean Lurçat, la Bibliothèque intercommunale et le musée de la résistance.

Les bibliothèques

L'essentiel de l'aide de l'État a porté sur le dispositif des « contrats territoire lecture » avec un soutien essentiel à la bibliothèque départementale de la Creuse qui fédère des actions d'animation à la fois à destination des professionnels du réseau grâce à la formation continue, et des publics par la coordination d'actions culturelles et par l'opération "Premières pages" attribuant un livre à chaque enfant né en Creuse.



Un soutien spécifique a été également attribué à la bibliothèque départementale de la Creuse (comme à la bibliothèque départementale de la Corrèze conjointement) pour le maintien du festival Coquelicot.

Un travail de coopération et de soutien a été mis en place pour la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (projet de « contrat territoire lecture » validé en juin 2019). On peut signaler également l'ouverture de la bibliothèque de Saint-Sulpice-le-Dunois (l'apport financier de la DGD 2019 pour le matériel, le mobilier et les collections a complété l'apport de 2018 sur la partie travaux de la médiathèque).

Concernant la vie littéraire, le soutien porte essentiellement sur les "Rencontres de Chaminadour", qui ont drainé en 2019 un public jeune important autour de l'œuvre de Victor Hugo: l'association des Lecteurs de Marcel Jouhandeau poursuit son travail de capitalisation des rencontres en publiant sur son site les podcasts des rencontres précédentes, complément indispensable à la parution des actes des journées; un projet de duplex pour les prochaines rencontres est à l'étude afin de diffuser très largement la qualité des contenus.

L'archéologie

Une année dense dans le domaine de l'archéologie préventive, avec la fouille du site médiéval de la Petite Prade à La Souterraine où plusieurs bâtiments des X-XIIe siècle associés à des souterrains ont été mis à jour.

A Néoux, c'est la fouille sur l'emprise du futur assainissement qui a permis de mettre au jour des vestiges depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, montrant ainsi une continuité d'occupation de plus de 2000 ans.



Pour la recherche programmée, 2019 marquera la fin de la fouille archéologique menée depuis 2007 sur le site de l'ancienne église Saint-Hilaire à Moutier-Rozeille, caractérisée par la présence d'un mausolée gallo-romain transformé par la suite en église mérovingienne puis médiévale. Une publication monographique sur ce site exceptionnel est en cours de préparation.

Les monuments historiques

Le parc monumental de la Creuse compte 293 monuments, 95 monuments « classés au titre des monuments historiques » (CLMH) et 198 « inscrits au titre des monuments historiques » (IMH).

Les travaux sur monuments historiques ont démarrés à l'église de La Souterraine. D'autres chantiers ont été réalisés, notamment à l'église de Bénévent-l'Abbaye, à la ferme de Boisqueyrau (Commune de Mautès), au domaine de Banizette (La Nouaille).



L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a mené des visites sanitaires complètes à Bosmoreau-les-Mines, Saint-Médard-La-Rochette, La Chaussade, Saint-Agnant-près-Crocq, les avis et autorisations de travaux ont été délivrés pour les églises de Chambon-sur-Voueize, Évaux-les-Bains, Saint-Pardoux-Mortierolles.



Source <http://www.proxiti.info>

Le patrimoine et l'architecture

La mise en place d'un label « Pays d'art et d'histoire » en lien avec le dispositif « Vallée des peintres, entre Berry et Limousin » continue à être étudié avec les collectivités.



Une étude de définition de périmètre de site patrimonial remarquable (anciennement ZPPAUP puis AVAP) est en cours d'étude depuis 2019 pour le village de Masgot à Fransèches.



Dans le cadre de la « mission BERN » avec la Fondation du Patrimoine, en juin 2019, avaient été identifiés l'église St-Sulpice à Banize, la Chapelle Notre-Dame-du-Puy à Bourganeuf et le petit théâtre à l'italienne de Guéret.



4.5 Les concours financiers de l'État aux collectivités locales

Concours financiers de l'État versés aux collectivités territoriales en 2018 et 2019

FONCTIONNEMENT	ANNÉE 2018				ANNÉE 2019			
	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL
Dotation globale de fonctionnement	34 329 312,00		43 439 436,00	77 768 748,00	35 131 097,00		43 536 605,00	78 667 702,00
- dotation forfaitaire	19 872 107,00				19 858 341,00			
- dotation de solidarité rurale	10 569 973,00				11 283 091,00			
- dotation de solidarité urbaine	585 974,00				621 382,00			
- dotation nationale de péréquation	2 638 502,00				2 692 593,00			
- dotation de compensation des groupements		3 522 909,00		3 522 909,00		3 442 020,00		3 442 020,00
- dotation d'intercommunalité		3 509 389,00		3 509 389,00		3 522 180,00		3 522 180,00
- dotation élu local	662 756,00				675 690,00			
Allocations compensatrices	3 439 297,00	1 659 461,00	2 000 310,00	7 099 068,00	3 561 358,00	1 908 537,00	1 964 708,00	7 434 603,00
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	34 580,00		3 488 494,00	3 523 074,00	33 619,00		3 406 923,00	3 440 542,00
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	-8 425 345,00		3 028 123,00	-5 397 222,00	-8 608 375,00		3 028 123,00	-5 580 252,00
- dont prélèvement	-1 471 376,00	-7 136 999,00			-909 270,00	-7 699 105,00		
- dont reversement	183 030,00		3 028 123,00		183 170,00		3 028 123,00	
Dotation générale de décentralisation			1 758 917,00	1 758 917,00			1 758 917,00	1 758 917,00
Dotation générale de décentralisation urbanisme	60 730,00			60 730,00	15 226,50	49 352,50		64 579,00
DGE des départements – Majoration pour insuffisance de potentiel fiscal			1 792 313,00	1 792 313,00				
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)			799 481,00	799 481,00			678 622,00	678 622,00
Fonds de péréquation de la CVAE des départements			328 131,00	328 131,00			298 535,00	298 535,00
R.S.A.			897 267,90	897 267,90			897 267,90	897 267,90
R.M.I.			6 833 923,00	6 833 923,00			6 833 923,00	6 833 923,00
Dispositif de compensation péréquée			6 051 878,00	6 051 878,00			6 320 390,00	6 320 390,00
Fonds de solidarité en faveur des départements			702 980,00	702 980,00			1 450 450,00	1 450 450,00
Fonds de soutien interdépartemental en faveur des départements							5 998 141,00	5 998 141,00
Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FDMTO)			5 266 014,00	5 266 014,00			5 671 640,00	5 671 640,00
Fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC)	2 243 327,00	1 585 551,00		3 828 878,00	2 229 123,00	1 537 926,00		3 767 049,00
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	721 270,61			721 270,61				
Taxe additionnelle aux Droits d'Enregistrement	1 532 528,25			1 532 528,25	1 419 643,12			1 419 643,12
Compensations à allouer aux collectivités (article 4II loi FR pour 1993)	1 782,00		7 074,00	8 856,00	1 955,00		7 501,00	9 456,00
Dotation pour titres sécurisés	102 960,00			102 960,00	115 090,00			115 090,00
Dotation Natura 2000					23 043,00			23 043,00
TOTAL	41 177 440,86	3 140 311,00	76 394 341,90	120 712 093,76	41 804 054,62	2 760 910,50	81 851 745,90	126 233 541,02
INVESTISSEMENT	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL
Fonds de compensation de la TVA	6 525 697,36	1 616 063,57	1 693 652,39	9 835 413,32	6 600 565,69	1 850 511,83	2 146 354,86	10 597 432,38
DGE Département – Fraction principale			251 213,31	251 213,31				
DGE Département - Aménagement foncier			10 768,00	10 768,00				
Dotation de soutien à l'investissement des départements (part péréquation)							2 476 689,00	2 476 689,00
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)			729 274,00	729 274,00			729 274,00	729 274,00
Produit des amendes de police relatives à la circulation routière	125 940,00		730 695,00	856 635,00	134 758,00		721 037,00	855 795,00
TOTAL	6 651 637,36	1 616 063,57	3 415 602,70	11 683 303,63	6 735 323,69	1 850 511,83	6 073 354,86	14 659 190,38
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	47 829 078,22	4 756 374,57	79 809 944,60	132 395 397,39	48 539 378,31	4 611 422,33	87 925 100,76	140 892 731,40

4.5 Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales

Dotations	crédits engagés		
	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
DE TR	13 101 209,00	13 614 897,55	+ 3,92%
DSID		1 067 850,00	
DSIL (contrats de ruralité)	1 156 117,00	1 188 885,00	+ 2,83%
DSIL (hors contrats de ruralité)	716 540,00	497 287,00	-39,33 %
DSIL "cœur de ville" Guéret	261 290,00	96 000,00	
TOTAL DSIL	2 133 947,00	1 782 172,00	-16,48 %
FNADT CPER 2015/2020	222 329,00	276 064,00	+ 24,17%
FNADT section générale (*)	46 085,00	140 000,00	+ 203,79%
FNADT (PPC)		1 278 229,95	
TOTAL GENERAL	15 457 485,00	18 159 213,50	+ 17,48%

(*) dont crédits d'accompagnement pour 4 maisons de services d'accueil au public (MSAP) en 2018 et 2019 et 80 000 € au bénéfice de trois territoires d'industrie en 2019.

Dotations	consommation des crédits de paiement		
	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
DE TR	12 377 829,01	11 075 121,03	-10,52 %
DSID		602 933,00	
DSIL Contrats de ruralité (BOP119)	88 829,76	307 052,11	+ 245,66%
DSIL (hors contrats de ruralité)	982 512,31	652 532,76	-33,59%
DSIL "cœur de ville" Guéret	-	72 959,12	
TOTAL DSIL	1 071 342,07	1 032 543,99	-3,62 %
FNADT CPER + volet numérique	290 870,54	542 561,28	+ 86,53%
FNADT section générale	237 123,23	100 219,20	-57,74%
FNADT Contrats de ruralité (BOP112)	595 584,66	130 072,14	-78,16%
FNADT PPC		277 745,60	

5. Moderniser l'administration territoriale

5.1 Des procédures modernisées et dématérialisées dont le déploiement se prolonge

Fruit d'un long travail de préparation, la bascule du paiement de l'impôt sur le revenu vers le prélèvement à la source (PAS) a été réalisée avec succès pour les contribuables creusois en janvier 2019 avec la souplesse et les possibilités de modulation qu'autorise le PAS, qui est contemporain de la perception des revenus, dans la modulation des acomptes, notamment en cas de crise ou de difficultés.

Toujours en matière de fiscalité des particuliers, l'adhésion aux évolutions numériques progresse puisque 52,5 % des foyers fiscaux creusois ont déclaré en ligne en 2019 (+ 5 points par rapport à 2018) et que près de 60 % d'entre eux effectuent leur paiement de façon dématérialisée (+ 5 points par rapport à 2018), dans un contexte où désormais l'impôt sur le revenu est prélevé à la source via des tiers collecteurs pour les salariés, retraités ou pensionnés.



Après une progression régulière ces dernières années, la dématérialisation totale des échanges de données comptables et financières entre les collectivités locales et leurs comptes publics est désormais la règle et le PES ASAP (*protocole échange-standard des avis des sommes à payer*), qui assure la rationalisation des impressions, de la mise sous pli et de l'affranchissement des avis offrira dès l'été 2020 aux usagers la possibilité de payer en numéraire ou par carte bancaire auprès du réseau des buralistes.

Le PES ASAP assurera également prochainement l'alimentation d'un espace numérique sécurisé des usagers comme en matière fiscale (ENSU : Espace Numérique Sécurisé et Unifié).

5.2 La construction d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques

Le 21 mars 2019, le **Ministre de l'Action et des Comptes Publics** a lancé, en Creuse, la démarche de **concertation** autour de la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques.

L'approche mise en œuvre distingue les besoins de proximité en fonction des publics et besoins fonctionnels : maillage fin des accueils pour les usagers ; fonction de conseil aux collectivités locales à l'échelle des bassins intercommunaux ; services de gestion regroupés sur les 3 villes les plus importantes du département.



La phase de concertation s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 avec de multiples réunions de présentation, d'échange et de proposition notamment au sein de chaque intercommunalité.

Ces travaux ont permis la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2020 du nouveau schéma d'organisation intéressant les usagers et les collectivités locales dans le sud creusois avec l'implantation d'un Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et d'un accueil de proximité à Felletin.

À la même date, le transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les services des impôts des particuliers (SIP) a connu une nouvelle étape.

Un peu plus tôt, en mars 2019, le Service départemental de Publicité Foncière et de l'Enregistrement a été créé sur Guéret.

5.3 La labellisation QUAL-E-PREF pour la préfecture de la Creuse

La préfecture de la Creuse, après un audit le 09 juillet 2019, est la première au niveau national à obtenir le label Qual-E-Pref, décerné à Madame la Préfète le 30 juillet 2019.



La préfecture qui respecte les exigences du référentiel est labellisée sur 3 modules :

- Accueil général du public ;
- Titres (hors titres étrangers) (les exigences concernent ici les cartes d'identité et passeports réalisés par la plate-forme de la préfecture);
- Relations avec les collectivités territoriales du Département.

Cette première labellisation traduit l'engagement des équipes de cette préfecture au service de la démarche qualité et de la relation usagers.



L'objectif ministériel est que 100% des préfectures soient labellisées en fin d'année 2020.

6. Soutenir l'action éducative

6.1 Les principaux chiffres

Le nombre d'élèves à la rentrée 2019

Élèves scolarisés dans le département pour le premier degré (public et privé) :

- 7722 élèves (dont 2757 en maternelle pour le public)
- 243 élèves dans les écoles privées sous contrat.

Évolution par rapport à 2018 : diminution globale de 125 élèves (- 134 pour le public et + 9 pour le privé sous contrat)



Élèves scolarisés dans le département pour le second degré (public uniquement sur le territoire) :

7 615 à la rentrée 2019 (4 élèves supplémentaires par rapport à 2018) répartis comme suit :

- Collèges : 4 411 (dont 241 SEGPA)
- Lycées : 2 307
- Lycées professionnels : 897

Le département de la Creuse représente 15,51 % des effectifs du secondaire de l'académie.

Le nombre d'écoles et d'établissements

Le département de la Creuse comprend :

- 151 écoles publiques
- 31 écoles maternelles
- 24 écoles élémentaires (classes de cours préparatoires au cours moyen)

- 96 écoles primaires (écoles comportant des classes maternelles et élémentaires)

dont 56 écoles sont constituées en 24 regroupements pédagogiques.

- 3 écoles privées primaires sous contrat

Le département est découpé en 3 circonscriptions pilotés par des inspecteurs de l'éducation nationale pour le 1^{er} degré dont l'un a une fonction de conseiller technique pour les élèves à besoin particulier :

- Guéret I : écoles du secteur nord du département
- Aubusson : écoles du secteur sud du département
- Guéret II ASH : écoles du secteur de Guéret ville et environs + enseignement adapté et scolarisation des élèves en situation de handicap.

- 18 collèges publics
- 5 lycées publics 4 lycées professionnels

Élèves instruits dans la famille

CNED réglementé :

- 74 élèves sont inscrits au CNED à la rentrée 2019 contre 70 l'année dernière.
- Les motifs principaux de cette inscription sont l'itinérance des parents (84 %) et la raison médicale (15 %). Pour 1% le motif est lié à une activité sportive.
- 22 % des élèves suivent une scolarité de premier degré, 78 % de second degré dont 5 % en SEGPA et 55 % en dispositifs particuliers (remise à niveau).

Instruction dans la famille :

- 121 élèves sont instruits dans la famille en 2019-2020 (71 en 2018-2019) dont 67 % pour le premier degré et 33 % pour le second degré.

L'augmentation du nombre d'élèves observée chaque année tant au niveau national que départemental est accentuée pour 2019-2020 par le passage de l'instruction obligatoire de 6 ans à 3 ans. Cela représente 35 élèves sur les 121 soit 29%.

6.2 Les résultats aux examens de la session 2019

2342 candidats aux examens de l'Éducation nationale se sont présentés à la session 2019 avec :

- une progression du taux de réussite pour le CAP et le baccalauréat professionnel
- une diminution de ce taux pour le baccalauréat technologique et le brevet de technicien supérieur
- des résultats proches des taux académiques.

Type d'examen organisé en Creuse	Candidats	Taux de réussite Creuse	Rappel 2018	Variation	Taux de réussite académique 2019
Diplôme national du brevet (série générale)	872	89 %	86 %	+3	87 %
Diplôme national du brevet (série professionnelle)	157	69 %	71 %	-2	74 %
CAP	267	87 %	83 %	+4	83 %
Baccalauréat général	375	87 %	90 %	-3	90 %
Baccalauréat technologique	255	85,5 %	91,7 %	-6,2	86 %
Baccalauréat professionnel	201	83 %	82 %	+1	83 %
Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	215	75 %	78 %	-3	78 %

Concernant l'orientation des élèves:

L'année 2019 a vu la poursuite des réformes engagées en 2018 :

- La réforme du lycée dont les objectifs sont de simplifier l'organisation du baccalauréat et de donner aux lycéens plus d'accompagnement, de choix et de moyens pour approfondir les disciplines qu'ils aiment ;
- La transformation de la voie professionnelle qui vise à réhabiliter cette voie d'excellence ;
- Les transformations à venir issues de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (transfert aux régions de la question de l'information sur les métiers et filières).

Sur le département, 2 manifestations « phares » ont eu lieu :

- le forum des métiers post 3ème (organisé par une équipe de chefs d'établissements et les services d'orientation et financé par le conseil régional Nouvelle Aquitaine). Cette année, en partenariat avec la région, des stands de découverte des métiers (agriculture, industrie, logistique/transport et aéronautique) ont été présentés aux élèves.
- le forum départemental post bac (organisé par une équipe de chefs d'établissements et les services d'orientation) à destination des élèves de 1^{ère}.



Ces forums ont vocation à accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation.

6.3 Les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves

Les stages de remise à niveau

Des stages de remise à niveau gratuits sont proposés aux élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des besoins en français et/ou en mathématiques sur la base du volontariat des familles.

Ces stages dispensés par les professeurs des écoles se déroulent au cours des vacances scolaires (3 sessions : printemps, juillet et août) à raison de 3 heures par jour pendant 5 jours.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019 les stages ont concerné 50 élèves de 7 écoles répartis sur les trois circonscriptions.

Le dispositif « devoirs faits »

Le dispositif « devoirs faits » mis en place à la rentrée 2017 est reconduit dans les 18 collèges du département.

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !

L'école inclusive et le service départemental pour l'école inclusive

Permettre à l'école d'être pleinement inclusive est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, se sont donnés pour objectif de construire un grand service public de l'école inclusive dès la rentrée 2019.

Dans le cadre de l'organisation académique, un service départemental pour l'école inclusive (SDEI) est créé dans la Creuse au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).



Ce service a pour attribution l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

Le SDEI a également pour missions :

- de mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- de créer et gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap afin de mieux informer et de mieux accueillir les parents et l'élève et de simplifier les démarches.

Toujours dans le cadre du SDEI, 8 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont créés pour la rentrée 2019.

C'est ainsi une nouvelle forme d'organisation pour la prise en charge en équipe des élèves bénéficiant d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les PIAL favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap avec des aides humaines, pédagogiques, éducatives et, à terme, thérapeutiques.

109 ETP d'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap), soit 189 agents, sont chargés de l'aide humaine.



Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de plus de 310 élèves en situation de handicap et en scolarisation individuelle ainsi que de près de 200 élèves scolarisés en ULIS, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

6.4 Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative (PRE) est un programme de prévention.



Sa spécificité repose dans la prise en charge des enfants dans leur environnement, notamment familial, en travaillant les questions sociales, culturelles, éducatives, sanitaires, sportives au service d'un parcours

individualisé afin de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite et à accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité.

L'approche du programme donne une place prépondérante au parcours individuel, au «sur-mesure» inscrit dans la durée et à la mise en réseau de professionnels dans le domaine médical, social et éducatif avec l'intervention d'un référent PRE de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

En 2019, ces parcours individuels ont concerné 60 enfants (36 familles).

Quand un besoin impérieux est repéré, il permet également d'organiser des activités collectives :

❖ « **Préparer sa rentrée** » : préparer des enfants allophones à la rentrée scolaire, en associant les parents, en vue d'une immersion à temps complet en classe ordinaire.

Présentation et explication du système scolaire, du rythme, des différentes aides et prises en charge à la scolarité et aux activités périscolaires, afin de faciliter le parcours éducatif de chacun.



❖ « **familles éloignées de l'école** » : pour maintenir leur intérêt à fréquenter le lieu de scolarisation de leur enfant, malgré la différence entre le primaire et le collège, il a été décidé de conduire une action dans les écoles, auprès des enfants et parents de CM1/CM2.

Elle permet, dès la fin du primaire, de favoriser le lien entre l'établissement du secondaire et les parents et de les préparer à l'orientation de leur enfant dans un univers encore méconnu et parfois mal perçu, par exemple en section adaptée.

❖ **Présentation du « collège »** dans chaque école élémentaire de Guéret par les principales de collège, le directeur de SEGPA et l'inspectrice de circonscription Guéret 2/ASH

6.5 Le développement des politiques éducatives et d'engagement citoyen

Le développement des politiques éducatives entraîne un accompagnement fort des accueils de loisirs creusois (au nombre de 36) dans la mise en place de projets éducatifs péri et extra scolaires (en cohérence avec le temps scolaire) et dans le cadre du « plan mercredi ».



L'État a une double mission: assurer la sécurité physique et morale des mineurs (20 inspections réalisées) et permettre le développement de projets de qualité.

Le service civique est en continuelle expansion dans le département. Il permet aux jeunes de s'engager et de découvrir une mission d'intérêt général dans une structure à but non lucratif.

Concrètement, 157 creusois en 2019 ont effectué un service civique, ce qui équivaut à environ 815 000 euros versés par l'Agence nationale du service civique.

Concernant l'accès des jeunes à l'autonomie et le développement de l'éducation populaire, l'État a financé à hauteur de 130 000 euros (appel à projet et FONJEP) des projets associatifs.

Le partenariat avec la CAF sur l'appel à projet « Initiatives de Jeunes » a permis une meilleure répartition des moyens, des jurys de rencontre communs avec les jeunes et sera reconduit l'année prochaine.

Enfin, un travail est lancé autour des politiques en faveur de la jeunesse en milieu rural, avec en particulier le déploiement de la « Boussole des Jeunes ».



C'est un dispositif visant à favoriser l'accès des 16-25 à l'information locale qui les concerne sur des sujets divers (emploi, formation, santé, mobilité, engagement, accès aux loisirs...).

La Creuse fait partie des trois territoires identifiés dans la région Nouvelle-Aquitaine pour expérimenter ce dispositif.

7. Les temps forts de l'année 2019

7.1 La gestion des événements et de la communication

Les événements météorologiques

Hiver

Grand Froid: 2 janvier et 22 janvier 2019

Neige - Verglas plan PISO du 22 au 24 janvier 2019

Vents violents (tempête Gabriel) du 29 au 30 janvier 2019

Été

Canicule : du 24 juin au 5 juillet (niveau 3)
du 22 au 26 juillet (niveau 3)

Automne

Tempête : Amélie 2 novembre (orange)

Vents violents : 26 novembre (jaune)

Vents forts à tempétueux (tempête Fabien) du 21 au 22 décembre (jaune)

Les événements particuliers

Toxi-infection alimentaire collective à La Souterraine : 16 enfants intoxiqués (4 avril 2019)

Jeunes en Service National Universel au LMB Felletin : 16 malaises de jeunes (18 juin 2019)

Alerte à la bombe à la CAF : 270 personnes évacuées (14 novembre 2019)

Les grands rassemblements

TECHNIVAL à Feniers (4 et 5 mai 2019)

Festival CHECK IN PARTY (22-23-24 août 2019)

Rave Party à Lépaud (14 et 15 septembre 2019)

Le mouvement des « Gilets jaunes » contre la hausse des prix du carburant :

Le mouvement social de contestation contre la hausse du prix des carburants a débuté le samedi 17 novembre 2018 en Creuse et s'est poursuivi durant le premier semestre 2019. Si la mobilisation a été assez faible dans le département de la Creuse, elle a été régulière, notamment sur les ronds points situés à la

périphérie des villes de Guéret, de Sainte-Feyre, de Saint-Vaury et à La Croisière et elle n'a donné lieu à aucune violence. Sur l'arrondissement d'Aubusson, le carrefour de la Seiglière est devenu le point de rassemblement hebdomadaire des « gilets jaunes ».

Les manifestations contre le projet de réforme des retraites (5-10-12-17 décembre) :

L'année 2019 a été marquée par les manifestations contre le projet de réforme des retraites. Onze manifestations se sont déroulées sur le territoire dont six au mois de décembre 2019. D'une manière générale, la mobilisation a été assez faible et n'a engendré aucun incident.

Les visites ministérielles

Huit visites ministérielles ont ponctué l'année 2019 (contre 4 en 2018) notamment celles du Premier ministre et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour la signature du plan particulier pour la Creuse.

La communication

127 communiqués envoyés aux médias (121 en 2018) : les temps forts de la communication concernent le plan particulier pour la Creuse, la sécheresse, la gestion de l'eau, le service national universel (visite officielle de Gabriel ATTAL, secrétaire d'État chargé du SNU), le grenelle des violences conjugales, la défusion de la communauté de communes Monts et Vallée Ouest Creuse, l'emploi, la sécurité routière...

L'ensemble des événements de l'année 2019 ont été relayés sur le site Internet des services de l'État et les réseaux sociaux Facebook et Twitter « Préfète de la Creuse » qui ont assuré avec efficacité le relais de la parole de l'État dans le département.

7.2 Calamités agricoles : gel de printemps, sécheresse sur fourrages

L'année 2019 a été marquée par deux épisodes de calamités agricoles : gel de printemps et sécheresse sur fourrages.



Les conditions climatiques du printemps 2019 ont été défavorables aux productions de pommes et myrtilles. Ces épisodes gélifs sont en effet survenus à la fin du mois d'avril et début mai, en période de forte sensibilité pour les espèces fruitières (stade de floraison), d'autant que le mois de février avait été particulièrement doux.



Le caractère de calamité agricole au titre du gel de printemps pour les pommes et les myrtilles a été reconnu fin 2019, pour les 4/5^e du département (hors frange ouest).

Le rapport météorologique établi à l'automne 2019 fait état d'un cumul de précipitations extrêmement faible de juillet à septembre 2019, qui place l'épisode au 4^e rang des années les plus sèches pour cette période depuis 1959. En outre, l'hiver 2018-2019 se caractérise par des précipitations extrêmement déficitaires.

Mi-septembre, les niveaux des piézomètres étaient dans les niveaux les plus bas jamais enregistrés depuis le début des mesures.

Les deux épisodes caniculaires de juin et juillet 2019 ont conduit à la dégradation rapide des prairies, avec absence de repousse de l'herbe après le premier cycle de pâturage et de fauche.



Le caractère de calamité agricole au titre de la sécheresse sur fourrages a été reconnu fin 2019 sur la quasi-totalité du département de la Creuse (à l'exception de 37 communes dans la zone nord-ouest), avec deux zones distinctes.

Dans le cadre de cette calamité sécheresse 2019, 10,2 M€ ont été versés pour indemniser 1984 dossiers.